

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHÂTEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 23 février 2026, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Patrimoine

- 3 – Permis de construire précaire concernant des bâtiments modulaires/réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus
- 4 – Participation au concours des Rubans du patrimoine concernant la rénovation du Château Peixotto

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Nouvelles mobilités, aux Transports

- 5 – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026
- 6 – Avenant à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) – service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence
- 7 – Convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 8 – Scène partenaire – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027
- 9 – Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 10 – Création des postes au service du Forum des Arts et de la Culture
- 11 – Création de postes saisonniers pour 2026

- 12 – Création d'un poste non permanent à temps complet d'un agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport
13 – Création d'un poste d'assistant administratif au centre technique municipal

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 14 – Subvention complémentaire à l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence « ADEM »

RAPPORTEUR Mme HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations

- 15 – Rapport égalité Femmes/Hommes 2025

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 février 2026, s'est réuni au Château Peixotto, salle des Délibérations, le 23 février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK (à partir de la question n° 3), Mme THOMAS-PITOT (à partir de la question n° 2), M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON (à partir de la question n° 3), M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 5), M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (à partir de la question n° 3), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET (à compter de la question n° 6), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

Absents : M. ERCHOUK (pour les questions n° 1 et 2), Mme THOMAS-PITOT (pour la question n° 1), Mme MADRID, Mme BONORON (pour les questions n° 1 et 2), Mme DESGUERS, Mme LUDLOW (pour les questions n° 1 et 2), Mme LARTIGUES

Mme CHADEBOST a été désignée comme secrétaire de séance.

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue pour ce Conseil Municipal. Merci au public présent, nombreux ce soir, pour cette dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat, dont la secrétaire de séance sera Mme Jacqueline CHADEBOST. Vous préciser que la délibération n° 15 portant rapport sur l'égalité Femmes/Hommes, dont la rapporteure est Mme HELBIG, sera présentée avant la délibération n° 5, le Rapport d'Orientations Budgétaires, dont le rapporteur sera M. JESTIN. Mme la Secrétaire, je vous en prie.

N° 1 –Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026

M. LE MAIRE : Ce rapport appelle-t-il des commentaires de votre part ? Je n'en vois pas. Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 36 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 2 –Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ces décisions municipales ? Je vous en prie, Mme ROSAY.

Mme ROSAY : Donc, moi, ça sera pour la décision n° 41. Juste pour comprendre pourquoi... Se sont des clubs de natation qui viennent de très loin louer des lignes chez nous. Comment cela se fait-il qu'ils louent des lignes chez nous ?

M. LE MAIRE : Parce qu'en fait, nous avons la plus belle piscine de Gironde.

Mme ROSAY : Ben, bien sûr !

M. LE MAIRE : Tout simplement. Mais ça, vous le saviez déjà. En fait, on a la chance de disposer d'un bassin olympique nordique. C'est le seul du département, je vous le rappelle. Et donc, lorsque nous avons des disponibilités, nous permettons à des clubs de venir s'entraîner. C'est la raison pour laquelle on passe ces conventions. Il n'y a pas d'impact sur l'accueil du public, tout simplement. Donc, toutes les associations qui nous sollicitent, évidemment en étant en corrélation avec l'activité, peuvent en bénéficier moyennant les tarifs votés chaque année en Conseil Municipal.

Mme ROSAY : OK. Et vous avez donc beaucoup de demandes, parce que là, ils viennent de Massy, d'Avranches, un peu partout en France.

M. LE MAIRE : Écoutez, je vous donnerai... je ne suis pas saisi, moi-même, personnellement, mais...

Mme ROSAY : J'imagine.

M. LE MAIRE : ... mais on vous donnera les éléments sur ces points-là. En sachant que je pense que l'ouverture toute l'année du bassin nordique, va effectivement attirer des personnes de façon plus importante, puisqu'on offre maintenant des conditions d'accueil 365 jours/an.

Mme ROSAY : Oui, on se pose la question notamment aussi, parce que la piscine universitaire n'est toujours pas remise en état, donc pas ouverte. Ça veut dire que ces personnes-là viennent aussi dans notre piscine. C'est bien de partager. Est-ce qu'à un moment donné, il n'y a pas une problématique de...

M. LE MAIRE : Pas du tout. Mme la Conseillère départementale.

Mme QUÉLIER : C'était à propos de la décision n° 26. Juste pour avoir une explication, parce que...

M. LE MAIRE : Une quoi ?

Mme QUÉLIER : Une explication de la phrase, parce qu'on n'est pas sûrs... je ne suis pas sûre de comprendre.

M. LE MAIRE : Eh bien nous acceptons une indemnité d'un montant de 60 323,69 € pour un sinistre survenu le 29 septembre sur un bien appartenant à la Ville, 11 Pierre Curie, suite à l'apparition de nombreuses fissures correspondant au devis de démolition de la construction existante et, d'autre part, la lettre d'acceptation approuvant le montant de ladite indemnité.

Mme QUÉLIER : Alors, là, vous me relisez la phrase que je n'ai pas comprise. Donc est-ce que vous pouvez nous expliquer ? C'est-à-dire que la maison de la... 11 rue Pierre Curie, pardon, a vu apparaître des fissures, mais pourquoi ? Enfin, pour quelle raison ? Il y a eu un sinistre particulier ?

M. LE MAIRE : C'est à la suite de la sécheresse, notamment.

Mme QUÉLIER : Ah d'accord. Et donc les 60 000 € servent à couvrir les frais de démolition ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme QUÉLIER : D'accord.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors, cela concerne les décisions du n° 31 à la n° 35, où on parle d'acquisitions, mais on n'a pas les prix. Est-ce que vous avez vous ces montants-là, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Alors, je pense que ce sont des accords-cadres, si je ne dis pas de bêtises. On vous donnera les montants estimatifs postérieurement à ce Conseil. Alors, je les ai.

Mme RAMI : Donc ce sont des accords-cadres, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Je pense que oui. Alors, 30... Voilà. Alors, je commence par les produits d'hygiène donc ce sont :

Les produits ménagers de nettoyage pour les écoles et bâtiments communaux, vous certifier, mais vous le savez déjà, qu'ils sont tous écolabellisés, commandés via l'UGAP, et utilisés notamment par les équipes de propreté de voirie antitags. Montant estimatif des dépenses : 300 000 € Hors Taxes.

Les protections individuelles, ça parle de soi-même, calculées sur la base de consommation réalisée en 2025 : 2 000 € Hors Taxes,

Les papiers de reprographie respectueux de l'environnement, qui sont tous issus de forêts gérées durablement et de papiers recyclés. Dépenses en 2025 : un peu moins de 17 000 €.

Les produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac : huile, gasoil sans plomb, utilisés par l'ensemble de la flotte des véhicules de la Ville et du CCAS. Sur l'année 2025 : 106 000 € Hors Taxes.

Et enfin, l'acquisition de services de surveillance et de gardiennage : montant estimatif des dépenses, sur la base toujours de 2025 : 58 000 € Hors Taxes.

Donc on ne vous les donnera pas postérieurement, puisque je viens de vous les donner. Je vous en prie. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Mme la secrétaire.

DÉLIBÉRATION

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/11/2013 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. BOISSERIE – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 2 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/11/2023 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie	M. BOISSERIE – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET

	totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 3 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 14 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. DE CEA – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 4 12/01/26	Signature d'une convention de partenariat pour les interventions pédagogiques et artistiques du danseur Yoan ZAIRE de janvier à mars 2026 auprès du Jeune Ballet Talençais de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION STEP AND DANCE OVER THE GAME – Lormont (33)	Vincent BESNARD
N° 5 12/01/26	Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de couture à destination des habitants le 20/01/2026 autour de la fabrication, de la transformation, ou de la réparation d'objets textiles favorisant le réemploi et l'utilisation de matériaux durables à la Maison du Développement Durable.	ASSOCIATION ETU'RECUP – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 6 12/01/26	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre de la requête introduite auprès la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, en vue notamment d'obtenir l'annulation du jugement en date du 01/10/2025 rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux.	Société Civile Professionnelle d'Avocats LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 7 13/01/26	Location de l'église de la Sainte Famille pour l'organisation du concert du Chœur de l'Opéra National de Bordeaux le 05/02/2026. Montant de la dépense : 250,00 €	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 8 13/01/26	Passation d'un avenant sur le marché 25-27-8 « Revêtements sols et murs » dans le cadre des travaux d'extension de la crèche municipale « Îlot des enfants ». Montant initial du marché : 70 426,27 € TTC Montant de l'avenant : + 1 890,00 € HT Nouveau montant du marché : 72 694,27 € TTC	SARL CARRELAGE SIM – Libourne (33)	François JESTIN
N° 9 14/01/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 30/11/2025 soit une case située au columbarium, emplacement n° 8, pour	Mme LAFON – Talence (33)	Jeanne SALLET

	la somme de 550,00 € (soit 366,67 € pour la Ville et 183,33 € pour le CCAS).		
N° 10 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 22/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 2 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FOURCADE – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 11 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 18/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} Rang, n° 16 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MERNISSI – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 12 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 8 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FRANCOIS – Gujan-Mestras (33)	Jeanne SALLET
N° 13 14/01/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 09/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 18 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme RAOBELISONA – Villenave d'Ornon (33)	Jeanne SALLET
N° 14 14/01/26	Organisation et animation par deux médiateurs d'une soirée jeux avec mise à disposition de jeux le 06/02/2026 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 330,00 € TTC	SAS LES NOMADES DU JEU – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 15 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 2 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FARRUGIA – Floirac (33)	Jeanne SALLET
N° 16 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 01/09/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 4 ^{ème} Rang,	Mme LEGRAND – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET

	N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 17 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 05/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 2 ^{ème} Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LARQUIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 18 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 08/02/2023 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme CHARBONNIER RESSE – Gujan-Mestras (33)	Jeanne SALLET
N° 19 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 4 ^{ème} Rang, N° 4 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. GODÉ – Tulle (19)	Jeanne SALLET
N° 20 15/01/26	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un bureau meublé (2 armoires de rangement, 1 table, 1 fauteuil, 1 desserte table basse, 1 meuble bas) de 14 m ² situé au 1 ^{er} étage du Château Peixotto pour une durée d'un an, reconductible tacitement d'année en année sans pouvoir excéder trois années, à compter de la date de signature de la convention moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 500,00 € fluides inclus.	M. Alain CAZABONNE (sénateur) – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 21 16/01/26	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents dans le cadre de l'animation des ateliers « Anim & Vous » ci-dessous pour l'année 2026 : - 20 ateliers de danse en ligne Montant de la prestation : 800,00 € TTC - 24 ateliers de zumba Montant de la prestation : 1 680,00 € TTC	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33) SOCIETE ESSONO ALLOGO NGUEMA TERENCE – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY

	- 24 ateliers d'énergym Montant de la prestation : 960,00 €	ASSOCIATION FORME ET BIEN-ETRE – Talence (33)	
N° 22 16/01/26	Organisation de trois ateliers d'écriture pour les adultes et les jeunes à partir de 13 ans dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » à la médiathèque Castagnéra les samedis 07/02, 14/03 et 30/05/2026. Montant total des prestations : 510,00 € TTC	Mme BOURGEOIS – Saint-Médard-en-Jalles (33)	Vincent BESNARD
N° 23 19/01/26	Passation d'une convention pour des interventions dans le cadre d'ateliers de sensibilisation aux inégalités d'accès à l'éducation dans le monde et la mise en place d'actions ludiques à l'école élémentaire Gambetta sur la période de janvier à juin 2026 dans les locaux des temps périscolaires.	ASSOCIATION LE GALLION DES SABLES – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 24 20/01/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'un atelier à destination des habitants portant sur la végétalisation de nos assiettes (mise en avant de choix alimentaires favorables à la santé et à la préservation de l'environnement) le 31/01/2026 à la Maison du Développement Durable.	Mme DUPART Bègles (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 22/01/26	Passation d'avenants sur les marchés ci-après dans le cadre des travaux de construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto : - Marché n° 25-22-1 « Gros œuvre » Montant initial du marché : 61 803,55 € TTC Montant de l'avenant : + 2 242,00 € HT Nouveau montant du marché : 64 493,95 € TTC - Marché n° 25-22-3 « Charpente – bois – couverture – zinguerie » Montant initial du marché : 26 171,30 € TTC Montant de l'avenant : + 773,96 € HT Nouveau montant du marché : 27 100,06 € TTC - Marché n° 25-22-4 « Menuiseries extérieures acier » Montant initial du marché : 101 296,80 € TTC Montant de l'avenant : + 6 038,00 € HT Nouveau montant du marché : 108 542,40 € TTC Sachant que le montant de l'avenant engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel	SARL RENAUD GUILLAUME CONSTRUCTIONS – Casseneuil (47) SASU SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33) SARL MATELNEO – Rochefort (17)	Emmanuel SALLABERRY

	<p>d'Offres, lors de sa réunion du 20/01/2026, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>- Marché n° 25-22-6 « CVC » Montant initial du marché : 40 665,26 € TTC Montant de l'avenant : + 1 130,40 € HT Nouveau montant du marché : 42 021,74 € TTC</p>	SAS SERSET – Bègles (33)	
N° 26 22/01/26	<p>Acceptation d'une part, de l'indemnité d'un montant de 60 323,69 € TTC proposée pour le sinistre survenu le 29/09/2022 sur le bien, propriété de la ville, situé 11 rue Pierre Curie (apparition de nombreuses fissures) et correspondant au devis de démolition de la construction existante et signature d'autre part, de la lettre d'acceptation approuvant le montant de ladite indemnité.</p>	COMPAGNIE SMACL – Niort (79)	Emmanuel SALLABERRY
N° 27 22/01/26	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 43 918,58 € du 23 au 27/02/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Bonne espérance » dont les représentations à destination des scolaires et du tout public se tiendront au Dôme le 26/02/2026.</p>	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 28 23/01/26	<p>Résiliation de l'accord-cadre n° 26-01-5 « Fournitures d'acier » à compter de la date de notification de la décision conformément à l'article 40.1 du CCAG-FCS « difficulté d'exécution du marché » en raison des difficultés techniques particulières rencontrées au cours de l'exécution des prestations par le titulaire et dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec les prix unitaires du bordereau de l'accord-cadre.</p>	SAS LA BROCANTE INDUSTRIELLE – Védène (84)	Emmanuel SALLABERRY
N° 29 26/01/26	<p>Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 26/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 71G d'une superficie totale de 2,64 m² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 452,56 € (soit 1 635,04 € pour la Ville et 817,52 € pour le CCAS).</p>	M. et Mme AGIUS – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 30 26/01/26	<p>Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires afin de satisfaire les besoins propres de la collectivité ou pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public au titre de l'année 2026. Montant estimé de la dépense : 90 000,00 € HT</p>		François JESTIN

N° 31 27/01/26	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 32 27/01/26	Acquisition d'équipements de protection individuelle au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 33 27/01/26	Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 34 27/01/26	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	François JESTIN
N° 35 27/01/26	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	François JESTIN
N° 36 27/01/26	Organisation d'une rencontre publique avec un auteur et un débat sur son œuvre les 26 et 27/02/2026 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du « Prix Collèges et Lycées de Talence ». Montant de la prestation : 486,00 € TTC	Mme Marianne ALEXANDRE – Angoulême (16)	Vincent BESNARD
N° 37 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 16/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 19 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MASES FAUSSIER – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET

N° 38 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 8 ^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme KEROURIO – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 39 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 11/12/2021 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 7 ^{ème} Rang, N° 12 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. CHABRELY – Léognan (33)	Jeanne SALLET
N° 40 30/01/26	Passation d'un contrat de cession pour les représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Bonne-Espérance » le 26/02/2026 et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 3 832,40 € net de TVA	COMPAGNIE LE LIQUIDAMBAR – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 41 02/02/26	Passation des conventions suivantes et avenants subséquents afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre de la location de lignes d'eau du stade nautique Henri Deschamps en avril 2026.	BAYEUX OLYMPIQUE NATATION – Bayeux (14) LE CERCLE DES NAGEURS D'AVRANCHES – Avranches (50) L'ENTENTE SPORTIVE DE MASSY NATATION – Massy (91)	Emmanuel SALLABERRY
N° 42 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 21/02/2024 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme MATHIEU – Villeneuve sur Lot (47)	Jeanne SALLET
N° 43 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 01/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 7 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LESCHER – Paris (75)	Jeanne SALLET

N° 44 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 25/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 2 ^{ème} Rang, N° 6 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme DEBOCK – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 45 03/02/26	Mise à disposition à titre gracieux de la salle des animations de la médiathèque Castagnéra pour l'animation de huit conférences d'histoire de l'art sur « Les grandes villes d'art et d'histoire de l'Italie du Sud et de Sicile » pour la saison 2025/2026.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 46 03/02/26	Organisation de conférences sur le patrimoine talençais les 17/03 et 21/05/2026 dans la salle des animations de la médiathèque Castagnéra. Ces conférences sont proposées à titre gracieux.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 47 03/02/26	Organisation d'un atelier interactif à destination des parents autour des grandes thématiques de l'enfance avec Charlotte de Mareuil les 20/02 et 17/04/2026 à la médiathèque de Thouars dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant de la prestation : 600,00 € TTC	ASSOCIATION LIJEP – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD

Le conseil prend acte de ces décisions ».

Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 3 – Permis de construire précaire concernant des bâtiments modulaires/réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de déposer un permis de construire pour installer l'école pendant la durée des travaux, soit trois bâtiments modulaires :

- Un bâtiment de 683 m² pour l'école maternelle.
- Un autre de 773 m² pour l'école primaire.
- Et enfin, un restaurant scolaire de 418 m².

Il est prévu, je vous rassure, une cour de 685 m² pour la maternelle, complétée de 125 m² de préau en cas de pluie. Et pour l'école primaire, la cour présentera donc une surface de 1 120 m² avec un préau de 225 m². Compte tenu de la durée temporaire de cette installation, prévue pour une durée de 24 mois, puisqu'il s'agit d'installer l'école pendant la durée des

travaux, je vous propose de recourir à la procédure « permis précaire ». Il convient donc de nous autoriser à déposer ce « permis précaire ».

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Juste, au préalable, faire une remarque. Alors, je ne sais pas si c'est moi, mais j'entends très mal.

Mme FABRE-TABOURIN : Ah, pardon.

Mme RAMI : Alors, est-ce que c'est le son ?

Mme FABRE-TABOURIN : C'est peut-être parce que je suis loin de mon micro.

Mme RAMI : Mais même, Christine, quand elle parlait, ce n'était pas... Je ne sais pas. Juste vous faire la remarque.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors on se tourne vers la technique.

M. LE MAIRE : J'ai transmis visuellement votre remarque au technicien.

Mme RAMI : Mais nous ferons attention à bien parler dans le micro durant ce Conseil Municipal.

Mme FABRE-TABOURIN : Très bien. Là, ça va ?

Mme RAMI : Là, ça va.

Mme FABRE-TABOURIN : Là, je peux monter ma voix encore.

Mme RAMI : Là, c'est bon. Donc en fait, c'est bien en face. On est d'accord.

Mme FABRE-TABOURIN : Parce que j'étais trop loin.

Mme RAMI : Pour cette délibération, alors évidemment que nous allons la voter, mais nous avons une interrogation simple et toutefois essentielle : la parcelle que vous venez d'indiquer et sur laquelle vous proposez une installation précaire pour 24 mois est située sur l'un des secteurs les plus stratégiques de Talence, à proximité immédiate du pôle multimodal de la Médoquine. Sa valeur foncière potentielle se chiffre probablement à plusieurs millions d'euros. Dès lors, moi je souhaite vous poser une question directe pour ce dernier Conseil Municipal : Pouvez-vous nous garantir ce soir que ce terrain restera dans le patrimoine communal une fois les modulaires démontés, et qu'il n'existe aucune réflexion en cours sur une cession ou une opération immobilière future ? Sachant que la hauteur de façade au PLU est actuellement de 18 mètres. Ce qui signifie quelque chose d'assez conséquent. Parce que derrière cette autorisation ici, que l'on donne, comme technique, il y a quand même un choix politique majeur qui se dessine sur l'avenir du quartier, et nous pensons que le Conseil Municipal mérite une réponse claire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mme la première adjointe.

Mme FABRE-TABOURIN : Donc une question qui n'a absolument rien à voir avec la délibération. Enfin ce n'est pas une question, mais un commentaire sur le terrain sur lequel s'inscrit la délibération. C'est ça.

Mme RAMI : C'était l'objet de ma première phrase, effectivement. Les micros marchent.

Mme FABRE-TABOURIN : Très bien. Déjà, pendant 24 mois, ce terrain est figé, au moins. Donc au-delà de ces 24 mois, ce qu'il adviendra de ce terrain, je crois, sera concerté, comme on le fait systématiquement pour l'ensemble des opérations talençaises. Il n'a échappé à personne que c'est un site qui est, en effet, stratégique, qui peut avoir un devenir multiple. En tout cas, ce que je peux vous garantir aujourd'hui, c'est que cet avenir n'est pas arrêté. On a décidé d'installer l'école Albert Camus, puisque je rappelle que dans un premier temps, on envisageait une rénovation de l'école en site occupé et que l'on se rend compte que rénover une école en site occupé, ce n'était pas facile. Que l'élaboration du programme, au fil des mois, comme très souvent sur ce type d'opération, nous a amenés à proposer un projet peut-être plus complet que la rénovation énergétique initiale. Donc, aujourd'hui, ce que je peux vous répondre, c'est que : oui, ce site est stratégique ; non, le devenir de ce site n'est pas inscrit nulle part ; et que oui, son devenir sera évidemment interrogé, comme nous avons pu le faire systématiquement sur différents sites, propriétés de la Ville.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Eh bien écoutez, ça, ce n'est pas une réponse.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est une réponse.

M. BIMBOIRE : Mais, Madame, on voit bien que vous êtes une attachée parlementaire, parce qu'à une question simple, répondez simplement. Est-ce que oui ou non, on peut garder ce terrain dans l'avenir.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE...

M. BIMBOIRE : Parce qu'il a... non, attendez, M. le Maire. Je n'accuse personne. Je pose la question. Ce n'est pas une réponse M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je voudrais retrouver « le BIMBOIRE » de milieu de mandat, si c'est possible. C'est-à-dire une personne qui pose une question calmement. Et donc, c'est la réponse qui vous a été donnée. Il n'y a pas de projet caché, ni quoi que ce soit.

Mme FABRE-TABOURIN : Non.

M. LE MAIRE : Il n'est pas utile, une nouvelle fois, d'agiter les peurs. Et de vous dire également qu'il sera aussi intéressant de demander l'avis des propriétaires fonciers à proximité : vous avez le siège du CHU, je vous le rappelle. Et le CHU ne fait pas mystère depuis des années de pouvoir le vendre, et un site qui appartient au Département dont vous connaissez la très bonne santé financière, l'excellente santé financière. Et donc, il faudra voir, effectivement, ce que souhaite faire le département du CDEF, puisque vous avez déjà vu qu'ils ont fermé la moitié des places de la crèche. Donc, je pense qu'une réflexion comme

celle-là se faire à l'aune d'autres éléments partenariaux. Et on vous a donc répondu avec précision à tout ce que vous avez demandé. Il n'y a pas de projet caché.

Mme FABRE-TABOURIN : Non.

M. LE MAIRE : Et donc il n'est pas nécessaire d'en faire plus avant. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, M. BIMBOIRE, je ne sais pas si l'expression « *Quelle mouche l'a piqué ? Ou quel moustique l'a piqué ?* » Il n'y a pas lieu d'être agressif. Je voudrais, au travers de vos deux questions, moi qui suis naïf, y voir un côté très positif, c'est que vous êtes persuadé que nous aurons à gérer ce terrain dans le futur, et je vais accepter cette possibilité.

Mme FABRE-TABOURIN : Je n'ai pas osé aller jusque-là.

M. LE MAIRE : En l'occurrence, le fait de dire que c'est l'exécutif qui sera élu qui devra gérer ce terrain n'est pas être sénateur. C'est être factuel. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Non, je pense que vous avez répondu très clairement à la question qui a été posée tout simplement. Puisque vous avez dit que l'avenir serait incertain, que ça sera concerté, devenir multiple. L'avenir, il n'est non arrêté, on sait ce que ça veut dire, puisque vous allez avoir besoin certainement de financement, besoin de pouvoir vendre des terrains, et je crois que celui-ci, justement, vu sa situation et ses potentiels urbanistiques, nous en reparlerons. Mais au bout de 24 mois, je pense que votre idée de concerter avec le Conseil Départemental, excusez-moi, je ne vois pas ce qu'ils viennent faire là-dedans.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est géographique.

Mme DE MARCO : Il y a des immeubles à côté. C'est vraiment une réponse, comment on appelle ça... bateau. Donc vous nous dites bien aujourd'hui que dans 24 mois, et même avant, ce terrain, l'Espace Mozart, sera certainement dévolu à un promoteur pour construire. C'est tout. Il faut bien aussi remplir l'école Albert Camus.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors, on ne doit pas parler exactement la même langue, mais ce n'est absolument pas ce qui a été dit. À question simple, réponse simple : aujourd'hui, pas de projet caché : Non. Si projet il y a, il sera concerté : Oui, par l'équipe en place. Ce qui se décidera dans les semaines à venir. Punto. Voilà où on en est. Aujourd'hui, ce terrain est figé et sert à abriter les enfants de l'école Albert Camus, pendant les travaux de l'école. Point.

M. LE MAIRE : Et je vais vous proposer de réserver tous vos arguments électoraux à la campagne électorale et de ne pas polluer le Conseil Municipal avec vos différentes façons de faire. Est-ce que vous avez des remarques ? D'autres remarques ? Le vote ? Pour à l'unanimité ? Merci, la délibération est adoptée. Ah non ?

Mme RAMI : Non, c'est abstention.

M. LE MAIRE : Ah ! J'avais cru que vous aviez dit que vous votiez pour. Alors...

Mme RAMI : Non. Abstention. Non, on avait dit abstention.

M. LE MAIRE : Alors, attendez. Abstention ?

Mme FABRE-TABOURIN : Ah ! D'accord.

M. LE MAIRE : Donc vous vous abstenez sur le fait que l'on construise une école sur le terrain Mozart ? OK. Donc, ça, c'est pour Mme RAMI. Très bien. Mme DE MARCO ?

Mme RAMI : Non, il y a une erreur. Moi j'ai coché... On a dit pour. Pardon.

M. LE MAIRE : Ah !

Mme FABRE-TABOURIN : C'est ce que vous aviez dit en avril.

Mme RAMI : Mea culpa.

Mme DE MARCO : Tu l'as dit dans ton intervention.

Mme RAMI : Oui, en plus, je l'ai dit au début. Pardon.

M. LE MAIRE : Vous avez vu que j'écoute scrupuleusement vos paroles, Mme RAMI.

Mme FABRE-TABOURIN : J'ai eu peur pour les enfants.

Mme RAMI : Ma langue a fourché, là.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes pour à l'unanimité ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme FABRE-TABOURIN : Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre, j'aimerais bien retrouver le Maire du début, qui était un peu moins agressif aussi. Merci.

Mme FABRE-TABOURIN : Pardon ?

M. LE MAIRE : Je suis tout sourire, M. BIMBOIRE.

Mme CHADEBOST : Est-ce que l'on peut continuer ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

« Dans le cadre de la poursuite de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus, il convient désormais de déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la mise en place des constructions modulaires qui abriteront l'école pendant les travaux sur la parcelle AI 254 située 1 place Mozart anciennement à usage de salles municipales.

Le projet consiste en l'installation de 3 bâtiments modulaires :

- Une école maternelle présentant une surface de 683 m²
- Une école primaire présentant une surface de 773 m²
- Un restaurant scolaire présentant une surface de 418 m².

Il est prévu une cour d'école de 685 m² pour la maternelle, complétée par 125 m² de préau. Pour l'école primaire, la cour présentera une surface de 1120 m² avec un préau de 225 m².

Compte tenu de la durée temporaire de l'installation, aujourd'hui estimée à 24 mois, je vous propose de recourir à la procédure du permis précaire prévu par les articles L 433-1 et suivant du code de l'urbanisme. Elle permettra de faciliter l'instruction du dossier.

L'installation des constructions modulaires interviendra en fin d'année scolaire pour un déménagement durant l'été et une mise en service pour la rentrée 2026.

La surface de plancher envisagée étant supérieure à 1000 m², il convient d'autoriser ce dépôt par délibération du conseil municipal.

Je vous propose donc :

- D'autoriser le dépôt du permis de construire précaire relatif à la construction des bâtiments modulaires nécessaires au relogement du groupe scolaire Albert Camus pendant une durée de 24 mois, au 1 Place Mozart à Talence, parcelle AI 254,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette autorisation.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 4 – Participation au concours des Rubans du patrimoine concernant la rénovation du Château Peixotto

Mme FABRE-TABOURIN : Il s'agit d'une délibération classique. Vous vous souvenez que nous avons obtenu les Rubans du Patrimoine pour la façade Margaut, ça nous rapporte un peu d'argent. Donc, on vous propose de faire exactement la même chose concernant les travaux du Château Peixotto.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, là, il est dit qu'il y a une somme de 18 000 € à répartir par le jury entre les lauréats. Est-ce que vous savez, à votre niveau, combien il y a de lauréats ou pas ?

Mme FABRE-TABOURIN : Aucune idée. Je pense que cela dépend du nombre de candidats, en fait.

Mme RAMI : Oui, grosso modo, c'est le nombre de candidats... oui.

Mme DE MARCO : Ça va pouvoir payer la plaque.

Mme FABRE-TABOURIN : Ça paye la place, puisque la plaque nous a été donnée, la dernière fois, pendant le Congrès des Maires. Et on ne nous a pas demandé de chèque contre la plaque. Donc je suppose que c'était intégré.

M. LE MAIRE : Et j'espère que vous entendez, Mme la Sénatrice, toutes les personnes qui sont contentes d'avoir rénové ce patrimoine. Nul doute que votre amour pour le patrimoine va vous permettre d'apprécier cette opération. Est-ce que vous votez pour à l'unanimité ?

Mme RAMI : Non, c'était là, l'abstention. Abstention.

M. LE MAIRE : Ah, alors, il y a quelqu'un qui me dit oui. Donc, alors attendez. Alors donc tout le monde n'est pas d'accord. Donc, Mme RAMI, abstentions sur qui ? Donc, je vais le faire individuellement. Voilà. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : Eh oui.

Mme QUÉLIER : Et vous ne m'avez pas demandé mon vote tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Eh bien, j'ai dit : « *Est-ce que tout le monde est d'accord ?* ». Donc vous étiez d'accord. Bien. M. JOLIOT. ?

M. JOLIOT : Pour.

M. LE MAIRE : Pour. Mme GRESLARD ?

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Abstention.

M. LE MAIRE : M. BARDIN.

M. BARDIN : Pour.

M. LE MAIRE : Et messieurs ? Abstentions. Parfait. La délibération est adoptée.

M. BIMBOIRE : Abstention.

M. GARRIGUES : Abstention.

M. PEYRELONGUE : Vous ne nous avez pas demandés. Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Non, vous avez dit « Abstention », je crois.

M. PEYRELONGUE : Ah bon. D'accord ! OK. Très bien.

M. LE MAIRE : Vous savez, je regarde. Et j'écoute.

Mme CHADEBOST : M. le Maire, vous avez proposé la question 15 avec Fabienne HELBIG, Conseillère Municipale déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Rapport égalité Femmes/Hommes 2025.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, expose :

« Dans le cadre du projet de rénovation des façades extérieures des châteaux Peixotto et Margaut, la Ville de Talence souhaite candidater au concours des Rubans du Patrimoine. Ce concours met à l'honneur les actions des collectivités territoriales visant à rénover leur patrimoine bâti.

Afin d'être éligible à la participation à ce concours, les travaux de rénovation du bâtiment doivent être achevés. La Ville de Talence souhaite donc constituer un dossier pour le château Peixotto, dont les travaux de rénovation sont terminés.

Le château Margaut s'est déjà porté candidat à l'édition précédente du concours et a reçu un prix départemental.

Les communes lauréates du concours reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie, et la somme de 18 000 € est répartie par le jury entre les lauréats.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la participation au concours des Rubans du patrimoine pour le château Peixotto,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la participation au concours des Rubans du patrimoine. »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,
M. GARRIGUES – Talence en Transition / Mme QUELIER –
Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 15 – Rapport égalité Femmes/Hommes 2025

Mme HELBIG : Ce soir, je vous présente le rapport égalité Femmes/Hommes 2025 de la commune de Talence. Nous allons intervenir à deux voix, puisque la partie RH sera présentée par Mme PITOT, et moi, je vais vous parler de la partie action municipale. Je voulais insister sur le fait que ce rapport témoigne d'un engagement fort de la Ville de Talence en faveur de cette question fondamentale. Il met en lumière des actions à la fois concrètes, complémentaires et efficaces, qui s'adressent aussi bien aux habitantes et habitants qu'aux agentes et agents municipaux. Talence déploie en effet un spectre d'intervention particulièrement large : ateliers, spectacles, conférences, temps de formation, permanences d'accompagnement. Ces actions touchent à la fois le grand public et les professionnels, traduisant une volonté claire d'agir à tous les niveaux, de la prévention à l'accompagnement et de la sensibilisation à la formation. Je tiens à souligner le rôle central des services du Dôme, avec lesquels je travaille depuis bientôt six ans avec beaucoup de bonheur. À travers deux temps forts structurant l'année, sur la question de l'égalité Femmes/Hommes : la semaine « fières et inspirantes », organisée autour de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, et la quinzaine de l'égalité menée autour du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Au-delà de ces temps forts, la Ville conduit également des actions essentielles en faveur de la mixité et de la prévention des violences sexistes et sexuelles, notamment en milieu sportif, aussi bien qu'un travail de fond sur la sensibilisation à l'égalité dans les équipements municipaux, comme la médiathèque, ou à

travers des actions concrètes menées auprès des jeunes et des étudiants. Et ça, ça a été une volonté importante au regard de notre population scolaire et étudiante d'aller à la rencontre des élèves, incluant par exemple la distribution de protections menstruelles via des associations, mais aussi des ateliers de réflexion sur les violences sexistes et sexuelles, notamment à partir d'un outil appelé le violentomètre. Nous avons équipé le lycée Victor Louis d'une bannière, que vous retrouvez aussi sur le Dôme. Et aussi avec l'édition de Cup, que vous avez pu voir à l'entrée du Conseil Municipal et nous vous invitons à vous servir. Puisque cet outil, qui a été mis en place par le Centre Hubertine Auclert, permet d'évaluer le niveau de... alors on va parler du côté positif, le niveau sain d'une relation Hommes/Femmes.

Nous mettons également un accent particulier sur la formation des personnels municipaux, puisque si vous avez lu le rapport, vous avez pu voir que la direction de la cohésion sociale, la Police Municipale, ainsi que les services « Jeunesse » et « Vie étudiante » sont accompagnés pour mieux appréhender des situations parfois complexes et répondre de manière adaptée aux besoins des administrés. Enfin, cet engagement est renforcé par la présence de permanences, essentielles, au Dôme, telles que celle du CIDFF et du Délégué du Défenseur des Droits, qui garantissent un accès effectif aux droits et à l'accompagnement pour toutes et tous. Ce rapport reflète aussi... enfin, pas aussi, ainsi une politique publique structurée, transversale, ambitieuse et fidèle aux valeurs d'égalité, de justice et de lutte contre toutes les formes de discrimination portées par la Ville de Talence, que j'ai menée effectivement avec fierté pendant ces six années. Et je suis très heureuse du travail accompli, aussi bien auprès des services qu'auprès des Talençaises et Talençais, avec lesquels nous avons eu des retours très positifs. Et je remercie encore les services du Dôme, qui sont très engagés sur cette question. Ça a été un bonheur de travailler avec eux. Voilà. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mme PITOT.

Mme THOMAS-PITOT : Mes chers collègues, je vais vous présenter la partie qui concerne nos agents municipaux – je précise bien nos agents municipaux, car il n'y a pas la partie CCAS. Sur les chiffres, nous sommes dans les mêmes tendances que pour l'année 2023 que nous vous avons présentés l'année dernière. Juste une information : on compte la différence du nombre d'agents par rapport à l'année dernière et que nous avons intégré cette année, les animateurs des emplois périscolaires. C'est comme pour le RSU, la même démarche. Ce différentiel s'explique par ça. Ce que je peux relever sur les premiers chiffres, c'est que le taux de féminisation en catégorie A a augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui est positif et qu'il est important de relever. Ensuite, sur les filières, nous sommes sur quelque chose de constant, avec des femmes surreprésentées dans les filières administratives, culturelles, sociales et de l'animation. Il faut que l'on travaille sur les autres filières sportives et police. Même si on voit que ce pourcentage a également augmenté. La moyenne d'âge des agents, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'est pas si vieillissante que ça par rapport aux autres collectivités territoriales, ce qui est plutôt intéressant. Sur les emplois non permanents, rien de particulier à signaler. Sur l'évolution de carrière, il y a eu, par rapport à 2023, quatre fonctionnaires nommés à la suite de la réussite de concours – quatre femmes contre une l'année dernière –. Je trouve que c'est important à relever. Aujourd'hui, la municipalité travaille sur le fait de valoriser les concours réalisés par ses agents, et ce chiffre

en témoigne. Sur les temps partiels, pas de changement majeur, effectivement. Mais ça, c'est un point qui est national. Les emplois à temps partiel sont plus occupés par les femmes que par les hommes. Sur les chiffres, je ne dirai que ça. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Ce que je voulais aussi relever, c'est que depuis 2024, nous organisons des conférences auprès des cadres de notre Municipalité. La première conférence est ce séminaire que nous avons mené, qui a eu pour thématique, la prévention et la protection contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes, afin de sensibiliser l'ensemble de nos cadres et de protéger au mieux protéger nos agents.

Nous avons également travaillé, et je le relève, c'est notre politique de protection des agents avec la mise en place d'une couverture prévoyance. Et en 2025, ce sont 200 agents qui ont adhéré, dont 80 % de femmes. Donc c'est vraiment une action qui va agir immédiatement sur l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos agentes municipales. Ensuite, nous avons travaillé sur une politique de participation et de développement de la communication en interne, notamment avec l'accès à une messagerie professionnelle individuelle pour toutes. Je pense notamment à certains services, notamment les ATSEM qui n'en disposaient pas encore. C'est chose faite aujourd'hui et ça aussi, cela permet d'améliorer les conditions de travail de nos agents, hommes ou femmes. La mise en place aussi de l'internet, l'évolution de l'outil de gestion du temps et j'en passe encore. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mes chères collègues. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Merci pour cette présentation. J'ai lu également ce rapport avec intérêt, mais j'ai quelques questions et suggestions. Alors je vais prendre l'ordre inverse, parce que le rapport commence plutôt par les données internes. C'est-à-dire les agents de la collectivité. Alors, vous dites qu'il y a eu une augmentation de la féminisation dans les catégories A. Je veux bien, mais en fait, comme nous n'avons pas les effectifs, c'est assez difficile de juger de l'importance de cette féminisation, puisque j'ai recherché dans le rapport précédent, nous sommes passés de 45 à 51 %, mais selon les effectifs, cela peut représenter une personne comme ça peut en représenter plusieurs. Donc en fait, ce serait bien d'avoir les effectifs, pour savoir combien de femmes cela représente. Par ailleurs, sur ce volet, je me demandais pourquoi déjà, ne pas intégrer les données du CCAS ? Deuxièmement, pourquoi ne pas indiquer dans ce rapport, l'index de l'égalité professionnelle ? J'ai recherché et trouvé qu'il était de 79/100. L'index de l'égalité professionnelle, c'est quelque chose qui est obligatoire pour les collectivités de plus de 40 000 habitants, sachant que la cible au-dessous de laquelle il faut se situer est de 75. Donc ce n'est pas un score très intéressant, quand même. Et j'ai regardé dans le détail et je vois qu'il y a deux indicateurs qui pèchent, en fait, à Talence, et donc j'aurais voulu avoir votre analyse. C'est, d'une part, la sous-représentation des femmes parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations – là, la note est de 4/10 – à Talence, ce qui fait baisser la note globale. Et l'autre indicateur, c'est l'écart de taux de promotion, de grade, entre les femmes et les hommes – et là, la note est de 14/25 –. Donc j'aurais voulu avoir vos explications sur ces scores-là. Et aussi, parce que, normalement, l'objectif du rapport c'est aussi de proposer des orientations, pour corriger et améliorer. Et là, je ne vois pas les orientations que vous proposez.

Concernant le second volet du rapport – qui a été présenté en premier –, c'est-à-dire les actions menées sur la Ville pour les habitants. Et là, je vais me répéter par rapport aux années : je trouve vraiment dommage qu'il n'y ait pas un portrait rapide, très synthétique de la population talençaise, et notamment féminine talençaise, en premier. Cela fait partie des recommandations dans l'écriture du rapport, pour contextualiser. C'est-à-dire à quelle population adresse-t-on toutes les actions décrites, notamment, je ne sais pas, quel est le nombre de femmes, tout simplement à Talence ? Combien sont en emploi ? Combien sont à la tête d'une famille monoparentale ? etc.

Il y a beaucoup d'indicateurs qui seraient à intégrer pour décrire la situation talençaise et voir si les actions menées sont adaptées à cette situation. Or, là, on ne peut pas en juger. Donc voilà, ça, je pense que ça serait assez facilement remédiable. Cela dit, de mon point de vue, une politique d'égalité Femmes/Hommes ne devrait pas se limiter à une liste d'actions. Et la politique elle-même, je ne la vois pas vraiment, en fait, écrite, définie dans le rapport. Ne serait-ce le fait qu'on ne sait pas quels sont les moyens alloués à cette politique : les moyens financiers, les moyens humains. Est-ce qu'il y a une agente ou un agent de la Ville qui est affecté à ce sujet ? Ça, on ne le sait pas. Et puis, dernière chose que j'ai proposée d'ailleurs, dès les premiers Conseils Municipaux de ce mandat, c'est pourquoi ne pas aller vers un budget sensible au genre, qui nous permettrait justement d'avoir une analyse sur ce que fait la Ville. Comment elle affecte les moyens en fonction des investissements qui profitent aux hommes ou aux femmes ? Donc voilà quelques frustrations toujours, par rapport à ce rapport, qui pourrait avoir plus d'indicateurs et être plus documenté et plus précis. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres remarques ? Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Pour compléter les questions et les interrogations de ma collègue, Mme QUÉLIER, pour la troisième année consécutive, je note qu'il n'y a aucun congé parental pour les hommes, congés parentaux qui sont susceptibles d'être pris pour une naissance. Donc, la question est de savoir si, effectivement, la moyenne d'âge des agentes et agents fait qu'il y a peu ou pas d'occasions de noter des congés parentaux. Ou, est-ce qu'il y a un manque d'information ou de promotion du congé parental, en particulier pour les jeunes papas, jeunes ou moins jeunes, ce qui contribue fortement à l'égalité Femmes/Hommes, à la fois dans la vie professionnelle et dans la vie personnelle ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. Je n'ai pas noté de déséquilibre scandaleux et flagrant dans la répartition des agents par catégorie ou selon la nature des statuts. Par contre, sur les filières, il y a vraiment quelque chose à faire. J'aimerais savoir ce que l'équipe municipale compte engager, car il y a des chiffres qui sont caricaturaux. Quand on considère la filière sociale à 100 % féminine, on pense qu'il y a un rééquilibrage à avoir. Pas forcément du 50-50, parce que c'est peut-être difficile. Mais sortir d'une situation qui est caricaturale en soi et qui, de facto, nécessite un réajustement. C'est pareil pour ce qui concerne les carrières administratives ou sportives, etc. Mais je pense que, même si l'on va vers du progrès, il y a des chiffres sur lesquels il faut une action éminemment volontariste. Je voulais souligner ce point. Et si vous avez des réponses, elles sont les bienvenues. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres remarques ? D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je passe la parole à Mme HELBIG.

Mme HELBIG : Je laisserai ma collègue répondre sur les RH. Juste une petite note concernant, on va dire, la répartition extrêmement genrée des personnels dans les différentes missions. Je pense qu'il y a une attention qui y est portée. Simplement, ces choses-là ne se changent pas immédiatement.

Je suis bien placée pour le savoir, puisque le dernier rapport du Haut-Commissariat à l'égalité fait état de trois lieux d'accélération des inégalités de genre : la famille, l'école – c'est pour cela que je vous en parle – et les réseaux sociaux. Alors nous, en tant qu'administration, on ne va pas changer et bouleverser, sachant qu'on est sur des fonctionnaires territoriaux, et qu'il nous faut donc un peu de temps pour rééquilibrer les choses. Mais je ne rentrerai pas dans le détail. C'est juste pour rappeler, alors je comprends la demande d'avoir des perspectives ; ça, il ne m'appartient pas d'y répondre. Mais en tout cas, je crois qu'il ne faut pas oublier, dans la réflexion que c'est un travail de longue haleine et j'en veux pour preuve le travail que je mène en tant que personnel de l'Éducation nationale. Ça commence à la maternelle, je pense même que ça commence à la crèche. Et si vous vous intéressez vraiment à la question, ça commence in utero. Donc on a du boulot. Je crois que la Mairie de Talence est sensibilisée et c'est pour ça que nous avons tenu à former les directions des services, parce qu'effectivement, tout cela est un travail d'acculturation. Sur la question des actions que nous menons, j'entends bien ce que dit Mme QUÉLIER depuis plusieurs fois. Je crois que sur les trois derniers rapports, elle a dit les mêmes remarques. Ce que nous faisons au Dôme, alors j'entends la question de la population en termes d'information, pour vous, pour que ça soit intéressant. Après, ça me gêne par rapport aux services du Dôme, qui connaissent parfaitement les populations talençaises et quand nous travaillons ensemble à la mise en œuvre de ces actions, vous pensez bien qu'on ne fait pas ça hors-sol. Donc nous sommes très en lien avec l'environnement proche du Dôme, mais aussi avec l'intégralité de la commune de Talence. Donc nous travaillons aussi, par exemple, avec les commerces de la Barrière Saint-Genès, qui n'est pas tout à fait la même population que les populations en proximité du Dôme. Et tout ça, nous l'étudions. Vous pouvez nous faire confiance, nous ne proposons pas des choses en l'air. Et je ne crois pas que des actions en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, on doit les faire en fonction d'un profil de population. Tout ce que nous mettons en œuvre, nous le mettons en œuvre dans l'idée d'un idéal que nous devons aussi poursuivre. Et je crois que l'équilibre que nous menons avec les services, c'est ça. C'est cet équilibre entre ce que nous pouvons proposer aux populations talençaises, susceptibles de les toucher, de les intéresser. Et, en même temps, l'idéal que nous portons par rapport à cette question fondamentale de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et, faites-nous confiance, nous y travaillons. Alors, après, que ça soit présent dans le prochain rapport égalité Femmes/Hommes, c'est pareil, il ne m'appartient pas de répondre. Mais je pense qu'effectivement, c'est une demande intéressante. Mais il ne faut pas croire qu'une politique municipale se fait, en tout cas dans des actions à dominante culturelle et éducative, où on va restreindre la proposition par rapport à un profil de personnes. Parce que si on se dit, par exemple : ah, il y a une majorité de familles monoparentales, on ne va pas parler aux papas,

parce qu'on sait très bien, toutes ici, que les familles monoparentales, à plus de 80 %, ce sont des femmes. Nous justement, les actions que nous avons menées cette année en particulier, mais les années précédentes aussi, c'est d'inclure tout le monde. Donc on s'adresse aux femmes, aux hommes, aux familles monoparentales, aux familles dites hétéronormées, mais aussi aux autres types de familles. Et ça, cela nous tient à cœur, parce que c'est ça notre idéal. C'est qu'on s'adresse à toutes et à tous.

Et sur la deuxième partie, concernant la façon dont nous ciblons les populations, c'est pour cela que j'ai insisté aussi sur nos scolaires, nos élèves, que ça soit de l'école primaire à la faculté, nous avons vraiment développé ces partenariats à tous les niveaux. Et nous avons des élèves de primaire, des collégiens, des lycéens, et je ne vous laisserai pas dire que c'est proposé de manière complètement dispersée. Au contraire, sur ces trois dernières années, on a fait en sorte que tout soit cohérent et relié. Et on a essayé de toucher l'intégralité des discriminations qui touchent les femmes, puisque nous avons parlé de la grossophobie, également de l'âgisme, du validisme. Donc nous sommes quand même, pour utiliser des termes, à l'intersection des discriminations qui touchent les femmes, et nous avons eu à cœur d'aborder tout cela. Donc ce n'est donc pas un patchwork, ce ne sont pas des actions qui ne sont pas reliées entre elles. Et j'en veux pour preuve, le fait que le violentomètre, nous l'avons fait il y a quatre ans, c'était l'opération avec les sacs à pain ; nous étions l'une des premières communes de la métropole bordelaise à le mettre en place. Donc il y a une continuité sur la question des violences sexistes et sexuelles, qui sont au cœur des inégalités de genre. Sur la question des actions disséminées, je vous redis ce que j'ai déjà dit les années précédentes, c'est faux. Nous avons une cohérence et nous essayons d'aborder les différentes discriminations et d'amener les Talençaises et les Talençais à se sentir concernés. Nous avons fait des ateliers qui s'adressaient aux hommes, par exemple. Il n'y a pas beaucoup de communes qui le font, ça. Donc, ça, c'est important de le rappeler. Et enfin, sur la question du budget, ça peut également apparaître, mais ça, c'est pareil, ce n'est pas non plus moi qui réponds à cette question. En tout cas, nous avons augmenté les participations... pardon, les associations. Toutes les associations qui travaillent avec nous, les associations partenaires, quand elles sont engagées sur plusieurs actions. C'est par exemple le cas du Gyrophare. Alors, c'est sur une autre discrimination. Mais nous travaillons beaucoup avec le Gyrophare. On a maintenu des subventions sur l'intégralité du mandat. C'est pareil pour, justement, les associations qui travaillent autour des menstruations, où nous avons continué à leur verser de l'argent, qui sont en partenariat avec nous. Donc là, sur le budget, ce n'est pas quelque chose de très compliqué à faire apparaître, mais vous avez des éléments dans le budget si vous voulez avoir des précisions. Après, nous prenons notre budget sur le budget du Dôme. Et dernière réponse concernant l'agente spécifique. Alors, nous n'avons pas une agente spécifique « égalité Femmes/Hommes », mais nous travaillons avec Mme BOULBEN, qui est ici présente derrière vous, avec laquelle je travaille de manière très étroite depuis deux ans. On avait Laura OUSTY auparavant. Donc on a un personnel qui n'est pas dédié uniquement à l'égalité Femmes/Hommes. Mais nous travaillons en étroite collaboration sur ce sujet. Et, évidemment, le directeur de la structure, Nicolas MONTEILS, qui est aussi très actif. Donc il n'y a donc pas une personne dédiée intégralement, ce qui n'est pas forcément nécessaire sur une commune comme Talence. Et nous sommes en lien avec tous les autres services de la

Ville. Donc cela dépasse le cadre du Dôme, comme vous pouvez le voir avec les propositions de formation. C'est moi qui ai proposé que nous fassions des formations égalitaires. Donc c'est en lien avec tous les services.

M. LE MAIRE : Merci. Mme THOMAS-PITOT.

Mme THOMAS-PITOT : Oui, je vais reprendre les différents points. Le premier point sur l'augmentation des catégories A, je vous invite à vous rapprocher des services, si vous souhaitez un effectif concret. Je suis sûre que le service des Ressources Humaines se mettra à votre disposition pour répondre à ce point précisément. Sur l'index Femmes/Hommes, ce n'est pas le sujet de la délibération, mais je vous confirme que cet index est transmis à la préfecture, chaque année, comme le prévoit la législation. Ces chiffres sont représentatifs du reste de la société et correspondent bien à ce que l'on peut retrouver dans d'autres collectivités. Concernant ensuite les... j'ai entendu cette volonté de travailler pour qu'il y ait plus de pluralité, on va dire, dans certains services. On parle du social, où c'est très féminin, ou à l'inverse de certains postes. Alors, j'entends cette volonté de mixer les profils. Autant il faut s'assurer d'avoir les candidats adéquats. Des fois, nous n'avons que des candidats hommes, notamment pour les postes de policiers, ou autres. Alors, bien sûr que la Ville peut quand même travailler dessus. Et c'est ce que nous faisons, d'ores et déjà, dans le langage des offres, en utilisant une écriture inclusive ou neutre ou en mettant en avant l'équilibre vie privée/vie professionnelle au sein de la collectivité. Mais je prends bonne note de vos idées. Si vous en avez, on pourrait diffuser l'offre dans des réseaux d'associations féminines pour certains postes. On ne sait jamais, cela pourrait fonctionner. Par contre, je suis personnellement assez opposée, et ça n'engagera pas le groupe majoritaire, sur une discrimination positive de certaines femmes ou de femmes sur certains métiers. Et je pense que cela n'aide pas et, au contraire, ça crée de la stigmatisation. Alors, c'est prévu dans certains postes. Je pense notamment aux postes de direction de la collectivité, où « il faut », je dis bien ça entre guillemets, sur les 4 DGA, au moins une femme. Mais moi, je pense que ce dont nous avons surtout besoin, ce sont les compétences. Et quand on trouve des compétences féminines, nous les recrutons et ce n'est pas un sujet. Enfin, sur le congé parental, vous n'êtes pas sans savoir, malheureusement, que cette question n'est pas propre à notre collectivité, mais qu'elle est d'ordre national. Effectivement, malheureusement, lorsqu'un congé parental est pris, ce sont majoritairement des femmes, parce que souvent, il existe des différences de salaires entre les femmes et les hommes et nous vivons encore, malheureusement, dans une société où il semble plus logique que ça soit la femme qui prenne son congé parental. Mais je suis sûre qu'avec des projets d'envergure nationale, cette thématique changera.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : On ne va pas refaire le débat, on aura peut-être l'occasion d'en reparler en dehors de ce Conseil. Moi, je pense quand même qu'une politique de ce type et notamment dirigée vers la Ville, il n'y a pas d'intervention efficace qui ne repose sur un diagnostic territorial. Donc, pour moi, ce diagnostic manque. Et faire un diagnostic ne signifie pas : « *Ah il y a beaucoup de familles monoparentales, donc on ne s'adresse qu'à elles* ». Pas du tout. Au

contraire, cela n'a rien à voir. Ça, c'est un premier point. Et l'autre point, par rapport à Mme PITOT, vous dites que l'index de l'égalité professionnelle, en interne, est le reflet de ce qui se passe dans les autres collectivités. Moi, j'ai calculé la moyenne sur les collectivités concernées par cet index et elle est de 85/100 et Talence est à 79. Donc voilà, ce n'est quand même pas la même chose.

M. LE MAIRE : Oui, après, on peut prendre des indicateurs sur lesquels on est meilleurs que les autres, mais j'ai bien compris que vous souhaitiez retenir ceux où on était les moins bons. Oui, M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Non, juste un mot pour rappeler que, lorsque j'ai été Maire, le secrétaire général était une femme et quatre secrétaires générales adjointes étaient des femmes. Je n'ai pas entendu grandes revendications, pourquoi il n'y a pas d'hommes. Lorsqu'on recrute une personne, on doit rechercher naturellement des candidats, hommes ou femmes, et après ça peut être la qualité sur l'instant qui détermine ce choix. Aujourd'hui, c'est l'inverse, il y a plus d'hommes que de femmes, n'est-ce pas M. le Directeur Général des Services, qui était, à l'époque, déjà dans la Mairie. Il faut arrêter de vouloir dire un truc arithmétique, il en faut 2-2. Ça dépend des candidatures, ça dépend de beaucoup de choses. Mais on ne peut pas appuyer arbitrairement un chiffre, il faut du 50-50, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas dans le réel... Ça peut être plus de femmes, ou plus d'hommes, selon les circonstances, en fonction des postes.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui, donc, pour peut-être clore, l'année dernière, j'avais déjà fait remarquer que ce qui manquait, c'était certainement avoir une évaluation des actions. Cela fait donc trois ans que nous avons ce rapport, et je vous suggère de pouvoir mettre des critères d'évaluation sur les actions qui sont impulsées, et réfléchir à la manière de collecter ces indices, pour avoir quand même une idée concrète de l'impact des actions qui sont proposées. Et quant à la réponse que vous me faites sur les congés parentaux, je suis tout à fait d'accord que c'est difficile, on le voit au niveau national, d'inverser ou en tout cas, de peser sur la place des hommes dans les premiers mois des enfants. Mais justement, la question que je posais était : n'est-il pas nécessaire de trouver des actions qui permettent de mieux informer, mieux accompagner, mieux diffuser les possibilités et peut-être de les promouvoir ? Voilà peut-être des projets pour la suite.

M. LE MAIRE : Ça, c'est certain. Ce rapport, à mon avis, n'aura jamais de fin. Je voudrais aussi saluer le travail des partenaires sociaux qui nous aident beaucoup, parce que tout ne se fait pas dans un rapport ni dans un Conseil Municipal. Ce sont des actions au long cours, vous venez de dire « informer et former ». Je pense aussi beaucoup au rôle des partenaires sociaux, qui vont avoir un rôle important aussi pour aller au-devant de chaque salarié, puisqu'il peut aussi y avoir des choses qui ne sont pas dites. Donc merci pour ce débat. Je vais vous inviter à voter, sur le fait...

Mme ROSAY : Justement, puisque l'on doit voter, moi je ne comprends pas très bien pourquoi nous devons voter, nous et vous, enfin ensemble...

M. LE MAIRE : Parce que c'est la loi.

Mme ROSAY : Parce qu'il est écrit « *vouloir prendre acte de la présentation* ». Donc moi, si c'est marqué « prendre acte de la présentation », on prend acte, il n'y a aucun souci.

M. LE MAIRE : Eh bien, il n'y a pas de vote, vient de me dire le directeur masculin juridique.

Mme ROSAY : Ah ! Voilà. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Vous voyez, vous me faites un souhait, il est exaucé – c'est quand même extraordinaire –. Par contre, on votera, ça, c'est sûr, sur la tenue du débat que nous allons avoir. Mme la Secrétaire.

DÉLIBÉRATION

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport égalité Femmes / Hommes 2025.
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 5 – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026

M. JESTIN : M. le Maire, mes Chers Collègues, avant de démarrer, si vous me le permettez, un petit préalable. Parce que je souhaiterais adresser deux remerciements pour ce dernier exercice budgétaire de la mandature. Le premier va évidemment au service des Finances, sous la houlette d'Aurélien RICHEN, qui m'a accompagné tout au long de cette mandature et qui a été un éternel appui pour ce que je vais vous présenter maintenant, un peu sous une forme de bilan, ce que je considère être évidemment de bonnes orientations budgétaires. Je n'ai pas beaucoup de doutes sur le fait que vous expliquerez que ce n'est pas le cas. Et le deuxième remerciement, il est double. Je voudrais remercier l'ensemble des services de la Ville, au travers du Directeur Général des Services et du Directeur du CCAS, puisque j'associe évidemment le CCAS à tous ces remerciements, car si les résultats sont bons – même si vous les contesterez peut-être –, nos différents services ne sont évidemment pas étrangers à ces différents résultats. Je tenais à le faire de manière un peu solennelle.

Je vais donc vous présenter ces orientations budgétaires. Comme à mon habitude, j'irai un peu rapidement sur le contexte national et international. Vous ne serez pas surpris, il n'est

pas excellent. Évidemment, vous connaissez l'ensemble des crises, je passe assez rapidement. Nous sommes dans une situation de désinflation qui est engagée depuis 2023, mais pour autant, qui ne rétablit pas les choses de manière confortable, et des taux d'intérêt qui restent encore relativement élevés. Des finances publiques qui restent sous tension. Un déficit global qui se réduit à 5,4 % du PIB. Il me semble que dans cette diapositive, les deux schémas sont assez intéressants, puisqu'ils montrent à quel point les collectivités locales globalement sont plutôt à l'équilibre et tiennent plutôt la route, quand les organisations plus centrales et plus nationales, elles, ont continué à creuser le déficit. Nous avons fait, on vous l'a dit depuis très longtemps, fait le choix d'attendre qu'une loi de finances soit enfin votée. Elle a été votée, et donc nous avons des éléments à peu près fiables dans ce domaine-là. D'abord, la reconduction du DILICO, mais qui ne s'appliquera pas aux communes pour cette année. Globalement, une stabilité de la dotation globale de fonctionnement, et des dotations de soutien à l'investissement public local, qui devaient être regroupées, mais ne le sont finalement pas, et qui auront néanmoins légèrement diminué dans cette loi de finances. Un long débat parlementaire, et une contribution, finalement demandée aux collectivités de 2 milliards d'euros avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 0,8 %. Vous avez le tableau sur le côté qui montre que les choses ont bien baissé.

Un maintien du Fonds de Péréquation, du FPIC et une augmentation progressive du taux de cotisation de la CNRACL – vous savez que la loi l'a fixée pour trois années, à trois points par année. Donc cette année, pour la Ville de Talence, cela représentera près de 800 000 € cette année. Avant de vous parler des perspectives budgétaires, évidemment, un petit point sur les principaux résultats de l'exercice qui vient de s'écouler. Après deux années de forte inflation, notre Ville a réussi à conserver une solide situation financière. Voici quelques éléments :

Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement, moins de 1 % pour cette année.

Une dynamique encore favorable des recettes de fonctionnement, à 2,9 %.

Aucune augmentation des taux d'imposition depuis plus de 10 ans, désormais.

Une hausse significative des soldes d'épargne, de 24,7 % pour l'épargne brute. C'est évidemment un chiffre qui est totalement essentiel dans l'analyse de notre santé financière.

Un niveau d'investissement élevé, avec 14,6 millions d'euros réalisés en 2025.

Des ressources propres d'investissement finançant plus de la moitié des dépenses, dont 4,1 millions d'autofinancements nets.

Un recours à l'emprunt qui s'est finalement porté à huit millions d'euros, dont trois millions d'euros souscrits à des taux préférentiels, dans le cadre des projets de rénovation énergétique des bâtiments. Vous verrez également l'état et la qualité de notre dette, qui est désormais sécurisée à 100 %.

Un en-cours de dette inférieur à la moyenne, puisque nous sommes à 552 €/habitant, lorsque la moyenne de la strate est à 986 €.

Et une capacité de désendettement au même niveau que l'année dernière, puisque notre épargne brute a augmenté. Et donc nous sommes à quatre ans, qui est très inférieur au seuil d'alertes communément admis, fixé à près de 12 ans.

Pour les soldes d'épargne, nous avons donc une hausse significative de l'épargne brute qui a augmenté de 24,7 %, soit 1,3 million d'euros, contribuant ainsi à l'amélioration de tous nos ratios.

Un haut... niveau d'investissement, pardon, au travers d'un certain nombre de projets, comme vous le savez. Nos recettes propres d'investissement à 8,3 millions d'euros. Et, depuis 2019, les dépenses d'investissement hors dette atteignent ainsi plus de 86 millions d'euros. Vous avez ci-dessous la liste que vous connaissez, dont je vous épargne la lecture.

Un en-cours de dette qui reste globalement stable sur la période, s'établissant au 31 décembre 2025 à 25,9 millions d'euros. Un en-cours de dette qui est même en diminution de 8,6 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2015. Cela permet quand même de voir comment les choses ont évolué.

Notre capacité d'investissement à quatre ans, en deçà de la moyenne des communes de la même strate, qui est plutôt à 4,7 ans.

L'en-cours de dette, comme j'en ai l'habitude : 25 millions d'euros, soit 552 €/habitant, contre 986 € sur la moyenne de la strate.

21 emprunts avec un taux d'intérêt moyen à 3,22 %. Je vous passe le détail des types d'emprunts. Ce qui est peut-être important, c'est que, vous le savez, sur l'échelle de la charte de « Gissler », nous sommes désormais à 100 %, puisque vous le savez, il nous restait un emprunt toxique que nous avons renégocié il y a trois ou quatre ans, et qui, au bout des trois ans, devait arriver maintenant au taux fixe, ce qui est désormais le cas depuis cette année.

Concernant les orientations pour la période à venir, nous sommes partis sur 4 ans. J'ai vu que beaucoup de collectivités, parfois, s'arrêtaient même à 2026 et 2027 ; nous avons essayé de vous donner cette lisibilité-là.

D'abord, un programme d'investissement qui reste ambitieux, mais je ne doute pas que nous en reparlerons avec 90 millions d'euros sur les quatre prochaines années, dont plus de 36 millions sur ces 90 étant affectés à des dépenses liées à de la transition écologique.

Je vais vous épargner la lecture des grands projets que vous connaissez : le Château des Arts, les places publiques, Albert Camus, la salle de diffusion, la cuisine centrale, le réaménagement des cours d'école, le grand Peixotto et le planétarium. Je ne vous ai pas épargné la lecture, mais je vous épargne le contenu.

La stabilité des soldes d'épargne : dans la continuité des différentes tendances observées en 2025, la Ville se fixe pour objectif de préserver l'équilibre de sa section de fonctionnement, qui est évidemment la clé pour pouvoir continuer à investir tout en restant serein sur nos

capacités.

Une capacité de désendettement qui restera inférieure à 10 ans, encore loin des seuils d'alerte communément fixés. Donc nous serions à 9,9 ans en 2029.

Des équilibres financiers que vous pouvez voir dans ce tableau récapitulatif, qui montre que les choses restent complètement dans la maîtrise.

Concernant le Budget Primitif 2026, les orientations que nous retenons pour l'année à venir : d'abord, une Ville qui réaffirme ses engagements en maintenant inchangés ses taux d'imposition pour la 11^{ème} année consécutive, et qui poursuivra la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissement.

Au budget 2026, une progression des recettes de fonctionnement devrait à nouveau ralentir, tout en demeurant légèrement supérieure à celle des dépenses, ce qui nous permet de continuer à conserver une épargne brute convenable, et de continuer à garantir des services publics de qualité, régulièrement renforcés, que nous mettons à la disposition des Talençais.

Un certain nombre de programmes d'investissement sont prévus, avec notamment la livraison du grand Peixotto-Margaut, que vous avez déjà eu l'occasion de constater avec les avancées de ce programme.

Et puis, trois opérations qui ne vont plus tarder à démarrer : le Château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Des dépenses de fonctionnement dont la croissance devrait encore ralentir en 2026.

Une évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement qui ralentit à nouveau à +1,1 %, résultat à la fois d'une nouvelle baisse des charges à caractère général, d'une augmentation mesurée des charges de personnel et de la quasi-stabilité des autres dépenses de la section de fonctionnement. C'est un budget à hauteur de 61,5 millions d'euros en dépenses, dont 3 millions... 3,2 millions qui pourront être virés, comme chaque année, à la section d'investissement.

Du côté des recettes, une évolution qui ralentit également, mais pour autant, les proportions restent globalement identiques, avec un budget de fonctionnement en recettes à 61 millions d'euros, 60 millions d'euros, pardon... 61,5 millions pour cette année. Ça y'est, je vais y arriver.

Du côté des investissements pour l'année 2026, vous avez là les principaux postes. On y retrouve : le démarrage du Château des Arts évidemment, la même chose pour le groupe scolaire Albert Camus, la cuisine centrale, et également, certainement la fin de la phase actuelle du grand Peixotto-Margaut et un certain nombre d'autres opérations qui vont commencer à rentrer en réalisation.

Le financement des dépenses d'investissement pour l'année à venir : d'abord, nous continuerons à disposer de ressources propres, avec une épargne dégagée de la section de fonctionnement – je viens de vous l'indiquer – à 3,2 millions, du FCTVA pour 1,3 million, et la taxe d'aménagement, qui est un peu plus anecdotique, pour un montant de 4,8 millions.

Nos ressources propres seront complétées d'un emprunt, pour l'instant d'équilibre, vous savez comment cela fonctionne, de près de 26 millions.

Et vous avez ensuite les chiffres principaux de la section d'investissement pour terminer, sur l'équilibre : nous avons donc : des recettes de fonctionnement chiffrées à 61,5 millions ; des dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de 58,3 millions ; la différence entre les deux nous donne ces 3,2 millions que nous pouvons renvoyer vers la section d'investissement en termes de recettes, complétés par des recettes d'investissement et cet emprunt d'équilibre pour la partie recettes d'investissement. Et, de l'autre côté, évidemment, nous remboursions nos emprunts et nous poursuivons notre programme de dépenses d'investissement.

Pour conclure ce propos et pour ne pas être trop long, nous sommes évidemment dans un contexte économique de rigueur, sur lequel il faut rester particulièrement attentifs. Nous en sommes à la 11^{ème} année consécutive sans avoir bougé les taux, et nous conservons, malgré toutes les crises que nous venons de traverser, une situation financière qui nous permet de continuer à travailler de cette manière-là. Nous continuons à investir, et je ne doute pas que nous échangerons autour des questions d'investissement, tout à l'heure, avec un certain nombre de livraisons qui sont en train d'arriver.

Les budgets primitifs 2026 et les années suivantes traduisent une santé financière correcte, et avec des actions engagées et des projets portés par la Ville, dans l'objectif de faire de Talence un territoire toujours plus solidaire et agréable à vivre.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, pour cette présentation claire et concise. Nul doute qu'elle va être partagée par l'opposition. Mme RAMI.

Mme RAMI : M. le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce moment d'orientations budgétaires est un moment particulier, le dernier de la mandature. Il devrait être celui du bilan, mais aussi celui de la lucidité. Pourtant, derrière les chiffres présentés comme raisonnables, nous voyons surtout une fuite en avant qui engage le mandat suivant. Depuis 2020, votre majorité a fait un choix clair : multiplier les projets visibles, emblématiques et coûteux, et repousser leurs conséquences financières dans le temps. Résultat : on a une dette qui pourrait plus que doubler, une épargne qui se fragilise, et des engagements qui dépassent déjà votre propre mandat. Ce budget ne prépare pas seulement 2026. Il préempte l'avenir. Vous parlez de prudence. Nous voyons surtout une stratégie politique – Afficher aujourd'hui l'ambition et laisser demain gérer les contraintes – dans un contexte national que vous avez décrit et qui est pourtant de plus en plus serré. Pendant ce temps, les investissements qui répondent directement aux urgences climatiques et sociales – rénovation énergétique, renaturation, mobilité, services publics de proximité – avancent plus lentement, presque en marge du récit municipal. Alors nous ne sommes pas opposés à l'ambition, mais nous refusons une politique de vitrine, quand les habitants attendent d'abord des réponses concrètes à la crise écologique et aux inégalités du quotidien. Vous évoquez un lissage financier ; nous y voyons un transfert de responsabilités. Étaler les dépenses jusqu'en 2029, c'est réduire les marges de décision de la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit. C'est figer l'avenir, avant même que les électeurs aient choisi une direction pour Talence. Ce projet de budget illustre une logique du « en même temps » permanent : tout lancer, tout

afficher, tout promettre, sans vraiment choisir. Grand équipement, opérations urbaines majeures, nouveaux projets structurants – tout semble prioritaire –, mais quand tout est prioritaire, plus rien ne l'est vraiment. Vous annoncez 90 millions d'euros d'investissement sur quatre ans, autant que les six dernières années – que vous avez montrées à 86 millions –. C'est de la poudre aux yeux. Je ne comprends pas, ça. Cette accélération fait peser un risque évident : devoir demain ralentir ou redimensionner des projets dans l'urgence, non par choix politique, mais sous contrainte financière. Alors, pour maintenir cet équilibre fragile, quelle sera votre position ? Faudra-t-il vendre du foncier ou des éléments du patrimoine public ? Faudra-t-il s'appuyer davantage sur la revalorisation des bases fiscales, que vous qualifiez vous-même dans ce rapport d'importance stratégique, tout en affirmant que les impôts n'augmentent pas ? Mais si ces options sont envisagées, il faut le dire clairement. Parce qu'aujourd'hui, rien n'est assumé, tout reste suggéré. Le flou n'est pas technique, il est politique. Car derrière ces non-dits, il y a des choix lourds pour l'avenir de Talence, des choix qui engagent le bien commun sans que les habitants en aient pleinement conscience. Merci. Au fond, la question est simple : quelle ville voulons-nous préparer pour les années qui viennent ? Une ville qui accumule des projets, ou une Ville qui sait hiérarchiser, anticiper, et dire ce qui est vraiment essentiel.

À l'approche d'une nouvelle étape démocratique pour Talence, nous refusons que les décisions d'aujourd'hui réduisent les choix de demain. Et nous continuerons à défendre une autre voie pour Talence : écologique, sociale, transparente, et surtout soutenable dans le temps. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ce discours tout en nuances. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Mme ROSAY ?

Mme ROSAY : Oui, je vais prendre la parole. Oui, ce n'est effectivement pas surprenant. On a l'impression que votre politique d'investissement que vous proposez est un peu cosmétique, parce que l'essentiel est oublié. Prenons pour exemple l'investissement concernant les travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments : les montants sont très faibles dans votre budget. Qu'est-ce que j'ai dit, moi ? Excusez-moi.

M. LE MAIRE : C'est 36 millions d'euros, hein.

Mme ROSAY : Oui.

M. LE MAIRE : Ah d'accord. Donc c'est faible.

Mme ROSAY : Malgré des besoins considérables, nombre de bâtiments communaux, des gymnases, même la Mairie sont des passoires énergétiques, et nous le savons. Vous prévoyez 500 000 €/an, sachant que le coût prévisionnel rien que du planétarium est à presque 8 millions, et il correspond à lui seul, à l'équivalent de 16 années de travaux d'amélioration de la sobriété énergétique sur nos bâtiments. Alors, vous voyez donc les économies que l'on pourrait réaliser, si on mettait cet argent-là, non pas dans un planétarium, mais dans les travaux d'isolation des bâtiments et qui en ont réellement besoin.

M. LE MAIRE : Oui, alors sachant que le planétarium est dans un bâtiment déjà construit. Mais j'ai noté que 36 millions d'euros pour l'isolation énergétique, c'est faible. Mme la sénatrice.

Mme DE MARCO : Merci, M. le Maire. Bon, je résume un peu ce qui nous a été présenté. Des orientations budgétaires qui permettent de porter un ambitieux programme d'investissement. Moi, je vais résumer, j'ai compris plutôt et je maintiens : un plan d'investissement insoutenable et insincère. Vous aviez indiqué lors du dernier Conseil que le taux d'endettement de la Ville était le même en 2025 qu'en 2024. Pourtant, la dette a crû de six millions d'euros en un an. Avez-vous mal anticipé la dette, comme je crois, Bruno LE MAIRE, que vous connaissez peut-être, il y a deux ans ? Nous avons alerté, déjà précédemment, mais la Chambre Régionale des Comptes également, sur les risques de dépassement du seuil de 10 années de capacité de désendettement à l'horizon 2027. Vous avez fait... vous faites baisser artificiellement ce chiffre, tel un magicien, par un tour de passe-passe budgétaire, en reportant des investissements de 2025 vers 2026, et 2026 vers 2027, etc. Le tableau va jusqu'en 2029 – donc on ne peut pas aller plus loin –, mais si c'était possible, vous le feriez. Tout ceci en grevant la capacité de financement du prochain mandat.

Alors je prends quand même des exemples pour vous expliquer ce que vous savez, mais que vous ne montrez pas : en réalité, le report de 1,5 million d'euros du Château des Arts, est reporté en 2027 puis en 2028 ; le million de l'école Albert CAMUS, reporté lui, de 2026 à 2027 ; les 800 000 € des cuisines centrales sont reportés de 2026 à 2027 et 2028 ; ou encore le million consacré à la salle de diffusion, que vous avez aussi reporté de 2028 à 2029. Cette stratégie est vraiment à l'image de ce que vous avez fait tout au long du mandat : faire miroiter de grands projets avant les élections, et aller les reporter ensuite. Et ça, je peux vous le dire, c'est le cas du Château des Arts. Je me souviens très bien qu'en 2019, vous aviez lancé cette grande concertation à quelques mois, juste des municipales, comme par hasard, pour ne rien réaliser jusqu'à aujourd'hui. Eh oui ! Et justement, maintenant, au mois de janvier, juste avant les prochaines municipales, voilà, vous lancez des travaux. C'est un tour de passe-passe de magicien. Et maintenant, vous annoncez, à quelques jours des municipales, une visite du chantier du futur centre social, pour lequel les crédits ont déjà été reportés à 2026. Alors, autant vous dire que nous nous interrogeons grandement sur la sincérité des budgets que vous nous présentez les uns après les autres, oh je vais finir, là, ne vous énervez pas, alors je reprends : alors, nous nous interrogeons grandement sur la sincérité des budgets que vous nous présentez les uns après les autres, avec des taux de réalisation vraiment très faibles. Alors, écoutez, un conseil, plutôt que d'épuiser votre service communication en inaugurations diverses et intenses ces derniers temps, il serait peut-être temps de présenter un plan d'investissement crédible, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour cette reprise de nuances. D'autres commentaires ? Je vous en prie.

M. GARRIGUES : Oui, merci, M. le Maire. Il convient aussi d'évoquer la problématique des intérêts de la dette que la Ville devra supporter dans les prochaines années. Ils devraient passer de 709 000 € en 2025 à 1,8 million d'euros en 2029. Ce sont des éléments qui figurent

à la page 22 du rapport. Les sommes versées aux créanciers de la Ville vont donc être multipliées par 2,5, et menacent les marges d'action de la prochaine majorité. Le fonds de roulement de la Ville va lui aussi fondre comme neige au soleil. Il faut le rappeler, à titre de comparaison, que l'ensemble des subventions versées à nos associations, si on excepte le CCAS, est de 2,2 millions d'euros. Nos services ont, dans le même temps, grandement besoin, dans le chiffre M. le Maire, évidemment, grandement besoin de matériel supplémentaire et de travaux urgents sur des bâtiments vétustes. On pourrait citer le CTM, ou les écoles, où des difficultés nous ont été remontées. Comment aussi expliquer à nos agents qu'ils doivent parfois travailler avec des vitres cassées, non réparées faute de moyens, ou qu'ils doivent mener leurs actions avec du matériel parfois obsolète, tout cela pour que l'on puisse payer nos créanciers afin de réaliser, par exemple, ça a été cité, le projet de planétarium ? Ce sont donc, sur les cinq prochaines années, plus de six millions d'euros d'intérêts au total que vous prévoyez dans ce rapport, qui auraient pu être mobilisés pour répondre aux besoins des habitants, mais qui seront totalement perdus. Ma question est donc la suivante : sur quel budget allez-vous prendre ces six millions d'euros ? Quel service public allez-vous affecter pour financer ces projets ?

M. LE MAIRE : Je vous répondrai. C'est juste un peu dommage d'avoir attendu 11 ans pour s'en apercevoir. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Je comprends que cela puisse vous gêner, M. le Maire, mais je vais en rajouter une couche. Nous constatons une hausse des dépenses...

M. LE MAIRE : C'est vrai que la chorale municipale recrute, ça ne sert à rien de nous dire deux fois la même chose. Allez-y.

M. BIMBOIRE : Ne me coupez pas, soyez correct. Alors on constate une hausse des dépenses de fonctionnement bien plus élevée que la moyenne, mais sans que cela, que ça vous plaise ou pas, profite aux agents et aux services publics. Les dépenses de fonctionnement de la ville ont augmenté bien plus vite que la moyenne des collectivités pour Talence, avec une hausse de 19 % entre 2021 et 2024, contre un indice national des prix des dépenses communales en hausse, au plus faible de + 15 %. Pourtant, les emplois de la Ville se précarisent toujours, avec un taux de contractuels bien plus élevé. Il aurait été bien plus judicieux, M. le Maire, de provisionner plus de moyens pour l'entretien du patrimoine, qui se dégrade grandement, et pour lequel vous ne provisionnez que 1,7 million d'euros par an. Ou encore, bien davantage de moyens pour rénover le CTM, plutôt que les 54 000 € prévus en 2026. Et rien sur les années suivantes. Alors que nos agents en ont bien besoin pour réaliser leurs missions. Je sais que cela ne va pas vous plaire, mais vos priorisations semblent davantage focalisées sur ce qui est visible du grand public et pouvant faire l'objet de belles communications, plutôt que vers le soutien aux services publics de la Ville.

M. LE MAIRE : Est-ce que quelqu'un souhaite me dire pour la 4^{ème} fois la même chose ou est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vous en prie, mon cher collègue.

M. PEYRELONGUE : Merci, M. le Maire. Vous indiquez dans le ROB une augmentation mesurée des dépenses de fonctionnement, notamment par une maîtrise des charges de

personnel. La question est donc de savoir si cela est lié avec l'explosion aussi du nombre de contractuels qui, d'après le rapport égalité Femmes/Hommes, sont nettement moins payés que les titulaires. Je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a alerté sur un taux de contractuels bien plus élevé à Talence que dans la moyenne de la fonction publique territoriale. Entre 2019 et 2025, vous avez créé 57 postes de contractuels et un seul poste de fonctionnaire. Alors certes, avec la titularisation, vous nous l'avez dit des AESH. Ce taux est passé de moins de 30 % en 2021 à près de 37 % en 2025, marquant la précarisation croissante des agents de la Ville, et bien au-dessus de nos voisins de Bègles ou de Villenave-d'Ornon, qui sont à 32 %. Êtes-vous dans la tendance des partis auxquels appartiennent certains élus de votre majorité, que ce soit le LR, le MoDem ou Horizons et qui préconisent un recours massif aux contractuels, notamment en raison du coût qu'ils représentent au niveau de la retraite ? Ou ceux mêmes qui ont voté contre la création du statut des AESH au Parlement il y a quinze jours ?

M. LE MAIRE : C'est tout ?

M. PEYRELONGUE : Oui, c'est tout.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci. Je voulais effectivement revenir sur la politique des grands travaux. Effectivement, je pense que les grands travaux, c'est toujours plus utile de les afficher au moment opportun – évidemment –, mais je pense qu'il y avait des chantiers qui avaient vraiment besoin d'être engagés. Je pense au Château des Arts : on ne peut pas le laisser dans cet état pendant 20 ou 30 ans sans rien faire. Ce que l'on aimerait, c'est voir les réalisations, un jour, même si l'on peut contester une partie du projet ou des éléments annexes, etc. Moi, je ne remets pas en cause le fait qu'une commune doive se renouveler, innover et avancer. Je souligne que si, à un moment donné, beaucoup d'équipements ont besoin d'être rénovés ou remplacés, c'est peut-être – je dis bien peut-être parce que je suis gentil –, dans une période précédente, un certain immobilisme a pu caractériser aussi la commune. Et si effectivement on se retrouve avec autant de choses à faire, à un moment donné, c'est peut-être parce qu'elles n'ont pas été faites précédemment. Alors je ne sais pas qui était Maire avant vous, M. le Maire, mais je pense que c'était une équipe très dilettante. Je ne sais pas l'histoire. Voilà ! Blague à part, je pense que ce n'est pas sur le fait d'avoir de grands équipements, etc. qu'il faut remettre en cause la politique générale. C'est peut-être après, sur l'étalement de la dette, des investissements, etc. Mais je pense que, de toute façon, on ne peut pas non plus condamner une commune, parce qu'elle a des ambitions pour elle-même et pour sa population. Moi, si je n'en prends que le projet de planétarium, je redis pour la millième fois mon attachement à ce projet, que je trouve tout à fait opportun, juste à côté de l'université où les études sont dédiées à la planétologie, notamment. Donc je pense qu'à un moment donné, il faut aussi être capable de s'inscrire dans son tissu urbain et dans son bassin de population. Ce n'est pas cela qu'il faut remettre en cause. Par contre, effectivement, je l'ai déjà dit, il y a aussi des déficits en matière d'investissement à certains endroits. C'est-à-dire qu'au bout d'un moment, on se rend compte qu'effectivement, on n'a rien fait pendant longtemps à tel endroit, et puis il faut le faire. Je pense notamment aux places. Ces places,

je les ai vues, moi qui suis un vieux Talençais, pendant 50 ans, dans le même état... Eh bien oui, je vais en avoir 60 bientôt, M. le Maire. Et le fait est qu'effectivement, ces places ont borné mon horizon depuis mon enfance. Donc, effectivement, il fallait engager quelque chose, cela a été fait. Bien ou pas bien. Bon ! Ce n'est pas « ouf » la plupart du temps, mais au moins, il y a quelque chose qui est fait. Non, mais ça peut résumer aussi ce que j'ai toujours dit depuis le début du mandat, qui était qu'à Talence, il y a aussi toute une partie de « pas fait – pas à faire ». C'est-à-dire qu'on fait quelque chose pour faire quelque chose, parce qu'il faut le faire. Après, est-ce que c'est concluant ou pas ? Il y a aussi une perte de subjectivité, certainement. Mais par contre, je tiens à dire et à redire qu'une ville, elle a besoin aussi de grands projets pour avancer. Après, c'est effectivement, sur les financements et la manière de les présenter et dans les calendriers qu'on aura peut-être des nuances. Et ça, c'est bien légitime.

M. LE MAIRE : Il se trouve, mon cher collègue, que votre voix va manquer aux nouveaux alliés de l'opposition, notamment LFI. Alors, d'autres remarques ? M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Je ne vais pas jouer les secouristes et apporter du biscuit à M. le Maire. Mais, simplement, je ne sais plus quel est l'auteur de cette citation, on l'a attribuée à Talleyrand, à Constantin, ou à l'empereur romain Aurélien, mais il avait cette formule que vous connaissez tous : « *Quand je me regarde, je m'humilie ; quand je me compare, je me glorifie* ». Alors vous venez de nous donner des leçons d'économie et de gestion de collectivités. Alors je me demande à quoi l'on peut se comparer : la Métropole qui est passée de 7 à 12 ans, voire 14 ans d'endettement ? Au Conseil Général, le plus mauvais Conseiller Général de France ? Alors quels sont les exemples auxquels nous devons nous référer ? Je suis très ennuyé. Ensuite, vous avez toujours sur le même leitmotiv : l'énergie, le climat, etc. Il faut que vous sachiez, je vous l'ai dit deux ou trois fois, Mme la Sénatrice, ma chère collègue, vous devriez venir siéger au Conseil « Énergie » du Sénat. On a l'occasion, tous les mois, de faire un bilan...

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice !

M. CAZABONNE : Non, Mme la Sénatrice, vous savez, il y a un respect de la parole et parfois, il vaut mieux se taire que de dire...

M. LE MAIRE : Faites comme au Palais Bourbon.

M. CAZABONNE : Donc, la conclusion de toutes ces réunions et, dans ces réunions, il y a des gens de toutes tendances politiques, des professionnels et des industriels, les derniers rapports que l'on a eus... Vous savez, dans le milieu agricole, des agriculteurs ont fait des centaines et des centaines d'hectares de panneaux photovoltaïques. Et aujourd'hui, EDF refuse de les brancher. Vous imaginez la perte pour eux. Et pourquoi EDF refuse ? Parce qu'ils ne peuvent pas ingérer ce courant, au même moment, dans les circuits. Et on a chiffré ces travaux, c'est 200 milliards d'euros pour l'État. Donc, pour l'instant, ça n'est pas fait. Alors, il y a une autre solution, c'était le nucléaire qui est modulable, les barrages qui sont modulables et vous tenez absolument à ce renouvelable qui pose un énorme problème. Donc ne venez pas reprocher, que vous soyez en avance ou en retard par rapport à ça. Il faut être conscient qu'aujourd'hui, d'ailleurs les particuliers qui installent des cellules photovoltaïques,

voient deux à trois fois sur quatre, le remboursement par EDF refusé. Ils ne rachètent pas l'électricité, parce qu'ils sont obligés de la vendre à perte en Europe. Donc, soyez un peu mesurés dans ces accusations et ces reproches. Pour le reste, je crois qu'on attend maintenant que vous nous disiez quelles leçons tirer des collectivités que vous gérez. Et nul doute que M. le Maire sera preneur des leçons et des recettes que vous proposerez, mais au vu des résultats, je lui conseillerais plutôt de ne pas écouter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Mme DE MARCO : Le débat est parti bien loin.

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, en tout cas, le débat juste permet de se parler quand on a la parole. Alors, en parlant de débat... Voilà. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Comme j'adore répondre à M. le Sénateur, vous avez raison. Parce qu'effectivement, avec Macron, depuis 2017...

M. LE MAIRE : Ah !

M. BIMBOIRE : Eh bien oui, la dette est de 1 200 milliards, et aujourd'hui la charge de la dette est de 74 milliards. Alors, vous donnez des leçons... Franchement...

M. LE MAIRE : Oui.

M. BIMBOIRE : Et encore mieux. Et c'est vrai que, quand effectivement, vous refusez de voter pour faire payer les riches, je comprends.

M. LE MAIRE : Je vous propose, M. BIMBOIRE, de revenir à Talence, parce que le dernier budget voté à l'équilibre, c'est Raymond BARRE qui l'a voté. Je veux bien que l'on fasse un peu d'archéologie, mais ça va nous manquer. Donc on va y mettre un certain nombre de personnes.

M. BIMBOIRE : Pour quelqu'un qui est neutre et sans étiquette, ce n'est pas obligatoire.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE, cela ne sert à rien ni de s'énerver ni de m'agresser, vous n'y arriverez pas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, vous vouliez reprendre la parole, je vous en prie.

M. PEYRELONGUE : Oui. Je trouve vraiment exaspérant que vous rameniez tout à la Métropole et au Conseil Départemental. Je n'en fais pas partie, je n'appartiens à aucun parti, je suis Talençais et siège à ce mandat pour Talence. Je ne suis pas du tout concerné. Enfin, en tout cas, je n'ai pas d'influence sur le reste et, à chaque fois que vous répondez, vous raccrochez tout à Bordeaux Métropole et au Conseil Départemental. Pour des citoyens comme moi, non encartés, c'est vraiment insupportable.

M. LE MAIRE : Alors, mon cher collègue, permettez-moi de vous dire les financements et l'état des finances du Département et de la Métropole va gravement impacter la ville de Talence. Quand le Département est en train de sabrer toutes les subventions, vers qui les associations vont-elles se tourner ? Quand la Métropole n'aura plus d'argent... qui

contribuera à l'équilibre de la Métropole ? Ce sont les villes. Donc vous pouvez faire comme si jamais on était dans un monde en Wifi, sans connexion. Mais l'état financier de la Métropole, comme de la Région d'ailleurs, et du Département impacte forcément Talence.

M. PEYRELONGUE : Alors, vous avez entièrement raison...

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. PEYRELONGUE : Mais je ne siége pas à la Métropole. Je ne siége pas au Conseil Départemental. Lorsqu'on vous pose, c'est vraiment au titre de la Municipalité. Que vous fassiez des comparaisons, c'est de bonne guerre. Mais c'est systématique.

M. LE MAIRE : Et il vous a été répondu. Eh oui !

M. PEYRELONGUE : Et ça ne vous dégage pas de vos responsabilités.

M. LE MAIRE : Allez ! Vous avez déjà pris trois fois la parole. Je vous en prie, Mme GRESLARD NÉDÉLEC, vous n'avez pas encore pris la parole.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Non, effectivement. Mais si l'on veut remonter encore un peu plus haut, interrogez-vous, ici publiquement, sur les effets des décisions de l'État, qui table quand même sur... et les prévisions que l'État fait sur les sources de financement des collectivités que vous nommez. Quand l'État est en dette énorme auprès du Département, je trouve ça un peu cocasse que vous citiez le Département, comme, je cite : « *Le plus mauvais département de France* ». Mais enfin M. le Maire ! Quand l'État donne des prévisions de taux de TVA qui sont faux systématiquement depuis 10 ans, comment voulez-vous asseoir des ressources sur la TVA ? Alors, adressons-nous aux causes et pas aux conséquences. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez remarqué, ma chère collègue, que des départements s'en sortent bien mieux que la Gironde avec le même État.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Vous avez raison, M. le Maire. Et je disais, lorsque j'étais en responsabilité, qu'il valait bien mieux être habitant de la Gironde et être protégé par les décisions du Département de la Gironde, que par celles de certains départements du Centre ou de l'Est.

M. LE MAIRE : Nul doute que le Département pourrait se recentrer sur ses missions premières et abandonner, par exemple, la mission tourisme et se concentrer sur le social. Mme la Conseillère départementale, justement.

Mme QUÉLIER : Conseillère Départementale qui aimerait être plus souvent traitée comme une Conseillère Municipale, comme l'a suggéré, d'ailleurs, mon collègue Olivier. Oui, j'ajouterais à ce qu'a très justement dit Denise GRESLARD NÉDÉLEC, le fait que ce soit un peu ironique, effectivement, que vous reprochiez au Département sa situation, alors qu'en fait, vous appartenez à une famille politique qui a créé cette situation. Et j'ajouterais, sur la mandature précédente du Département, l'État devait deux milliards au Département, c'est-à-dire l'équivalent d'un budget annuel. Depuis 2021, il lui doit un milliard au Département. Donc vous pouvez toujours accuser la gestion du Département de la Gironde, évidemment vous

feriez mieux, vous ne feriez pas les mêmes choix, etc. N'empêche que, comme le disait Denise GRESLARD NÉDÉLEC, pendant des années vous étiez satisfait, par exemple, de recevoir la subvention pour les communes, et vous avez crié au scandale quand on a commencé à la réduire.

M. JESTIN : Le fait qu'il y a 116 000 €.

Mme QUÉLIER : La Gironde était remarquable parce qu'elle cherchait à répondre aux besoins des habitants, d'une population qui augmente beaucoup plus que dans d'autres départements. Voilà. Vous pouvez nier tout cela, mais c'est un peu ironique, puisque c'est votre famille politique qui a organisé cette asphyxie financière.

M. LE MAIRE : Oui, je suis à l'origine de tout et je suis coupable de tout. Mais, gagez Mme la Conseillère Départementale, que l'on puisse parfois donner des éléments critiques sur la gestion du Département, sans que cela puisse solliciter chez vous des cris d'orfraie. Vous étiez indépendante des partis il y a six ans. Donc je ne vous savais donc pas solidaire. Les éléments, c'est qu'aujourd'hui, la situation du Département de la Gironde est, de façon objective, dans une situation financière, catastrophique. Catastrophique. Et que, par rapport à l'observation de votre collègue tout à l'heure, il est illusoire de se dire qu'on ne va pas être impactés par cela, et ce, dès cette année. Quand vous avez la crèche « Les Cabrioles », ça ne vous plaît pas, mais je vais vous en parler, qui ferme la moitié de ses berceaux, parce que le Département n'a plus d'argent. Vers qui se retourne cette crèche, Mme la Conseillère Départementale ? Vers qui ?

Mme CHADEBOST : C'est « Gribouille », M. le Maire.

M. LE MAIRE : Oui. C'est « Gribouille », parce que « Les Cabrioles », c'est là-bas. Donc ça a des impacts concrets. C'est tout. C'est tout ce que l'on dit. Mais on ne peut pas critiquer le Département ni la Métropole, c'est dont acte. C'est très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Non, mais là, ça fait trois fois depuis le dernier Conseil que vous dites que le Département supprime des places de crèche, pour des raisons financières...

M. LE MAIRE : Eh bien oui.

Mme QUÉLIER : ... et c'est faux.

M. LE MAIRE : Ah !

Mme QUÉLIER : Je me suis renseignée auprès des services : ce n'est absolument pas pour cette raison. C'est parce qu'ils n'arrivent pas à recruter le personnel compétent.

M. LE MAIRE : En crèche ?

Mme QUÉLIER : Exactement.

M. JESTIN : Ils prennent des contractuels, non ?

Mme QUÉLIER : Et ce n'est absolument pas pour des raisons financières.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme QUÉLIER : Renseignez-vous avant de dire des choses qui ne sont pas vraies.

M. LE MAIRE : Au bilan, Mme la Conseillère Départementale, c'est la Ville que l'on viendra chercher, tout simplement pour les équilibres de structures.

Mme QUÉLIER : Justement, pourquoi n'êtes-vous pas solidaires, finalement, puisque vous voyez bien que l'État a une stratégie vis-à-vis des collectivités territoriales ? Soyons solidaires, justement, toutes les collectivités.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord.

Mme QUÉLIER : Pour demander aussi à ce que les départements aient des recettes stables. Vous voyez ? Ce serait peut-être plus productif, plus constructif de le faire comme ça.

M. BIMBOIRE : Alors pourquoi vous ne l'êtes pas alors ?

M. LE MAIRE : Mais chut ! Oh la la, mais David BIMBOIRE !

M. JESTIN : Eh oh !

M. LE MAIRE : Oh là là ! J'avais prévu que l'arrivée du journaliste de Sud-Ouest allait mettre un peu de piment. Vous me devez une bière. Alors, vous avez posé toutes vos questions ? Parce que je pense que cela ne sert à rien de repartir et à quarante ans et ailleurs. Par contre, j'approuve votre dernière parole, je suis tout à fait d'accord avec la solidarité entre collectivités locales. Parfaitement d'accord. Mais je pense que ce débat ne sera pas tranché en 2026, mais en 2027, puisque cela fait quand même 40 ans que l'État s'attaque à l'autonomie fiscale. Mme CHADEBOST avant la clôture par M. JESTIN.

Mme CHADEBOST : Oui, excusez-moi, je voudrais juste revenir sur la crèche « Gribouille » gérée par le Conseil Départemental pour ce qui est du CDEF. Je viens d'avoir une réunion avec le directeur du CDEF. Donc nous avons donc fait un point justement de la problématique de cette crèche. Les 27 places qui sont fermées, ce n'est pas un problème de personnel. C'est un problème financier important.

M. LE MAIRE : Mais oui, bien sûr.

Mme CHADEBOST : Et je voudrais quand même vous rappeler que nous avons 17 places dans cette crèche dans notre quota. Il va rester sept places gérées par le Département, et dans ces 17 places, on reprend les familles qui ne sont pas reprises par le CDEF. Voilà ! Je voudrais... Juste, on parle solidarité... La première chose que nous avons faite, lorsqu'on nous a interpellés, c'est de réintégrer ces familles, pour qu'elles ne perdent pas leurs places, notamment pour des enfants qui ont une dernière année à faire en crèche, et c'est sur notre quota. Voilà ! Donc c'est nous qui allons le payer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La voix de la vérité et de la sagesse, Mme CHADEBOST. M. JESTIN.

M. JESTIN : Alors, vous me permettrez peut-être de ne pas répondre individuellement à tout ce que vous avez dit, car finalement on arrive à regrouper à peu près les choses et à avoir quelques éléments. Ma première remarque est que, je crois que c'était l'année dernière, au moment du budget ou du ROB, Mme RAMI avait commencé ses propos en disant « *On ne va pas nier que la santé financière de la Ville est bonne, mais il n'y avait pas de cap* », si je résume. Permettez-moi de faire ce résumé grossier. Et là, maintenant, tout va mal. Nous présentons des investissements qui semblent arriver, alors que vous les avez depuis le début. Depuis le premier ROB et le premier budget de cette mandature, on a présenté 100 millions d'euros d'investissement. On en a réalisé 86 millions. Il n'y a aucune surprise dans tout ce qui est présenté.

C'est depuis des années et des années que vous avez la... Ah peut-être à un élément près, mais évidemment, je vais y revenir et je vais en reparler. Peut-être deux écarts à ce que je viens de dire, peut-être deux réponses individuelles. D'abord, je voudrais féliciter mon collègue Guillaume GARRIGUES, puisque, depuis que j'occupe en tant qu'adjoint aux Finances, c'est-à-dire depuis huit ans, pas une seule fois, une seule minute, nous n'avons parlé Finances. Donc je découvre que, finalement, vous avez une appétence pour ce sujet-là. Après donc avoir voté huit budgets... je ne vous ai pas interrompue. Après avoir voté huit budgets, finalement, vous vous intéressez à la question de la dette. Mais je vais revenir sur la dette, parce que c'est un élément très intéressant, surtout venant de vous et de vos derniers votes dans d'autres collectivités.

Pour Mme QUÉLIER, et après, je reviendrai ensuite sur le fond, la dette, les investissements, le patrimoine. Un exemple : alors oui, bien sûr, la solidarité entre collectivités et sur la réalité de la crise, on ne l'a jamais niée, nous. Ça fait 15 ans que l'on dit la même chose par rapport à l'État, que ce soit sous un gouvernement HOLLANDE, un gouvernement MACRON. Nous avons toujours dit la même chose, qu'il ne fallait pas tout le temps reporter la charge sur les collectivités locales, et ça ne fait pas huit ans, ça fait 15 – 20 ans que nous disons la même chose. La réalité de ce qu'il se passe au niveau du Département, je vais vous donner un seul exemple : nous avons un institut qui s'appelle, DON BOSCO, qui est à quelques encablures d'ici et qui travaille sur le territoire talençais pour le soutien aux familles. La réalité de ce qui est en train de se passer avec le Département : quatre millions de financements de moins, 50 licenciements avec des éducateurs et des gens de terrain. Ce qui fait que demain, les enfants qui ont besoin d'un placement, ou d'un accompagnement, aujourd'hui, ils vont se retrouver face à des personnels non qualifiés, la plupart du temps contractuels, avec toutes ces réalités-là. Et que croyez-vous qui va se passer ? Vers qui va-t-on se retourner ? Vers les collectivités locales, les villes, qui devront continuer à accompagner. Depuis le début de cette crise, nous avons accompagné le CCAS. Il n'y a jamais eu la moindre discussion financière avec le CCAS, car nous avons toujours pris le montant qui nous était demandé par le CCAS, et nous avons maintenu tout le socle associatif au cours des six dernières années autour de ça. Vous m'avez beaucoup parlé de patrimoine. Alors on va quand même rétablir quelques vérités, parce que j'ai entendu des chiffres quelque peu fantaisistes. La réalité dans le budget, ce ne sont pas 500 000 €/an. Ce sont 2,2 millions d'euros. Et d'ailleurs, la première mesure que nous avons prise en 2020, c'était d'augmenter un budget qui était de 1,7 million que nous

avons porté à 2,2 millions d'euros dès la première année de financement de cette mandature. Et quand on parle de patrimoine, ce n'est pas que l'entretien courant. Quand on refait l'école Paul Lapie pour huit millions d'euros, quand on refait le Grand Peixotto-Margaut pour sept millions d'euros, quand on investit et que l'on prévoit dans la prospective 15 millions pour le château des Arts, qui est un patrimoine qui, effectivement, n'appartenait pas à la Ville et nous avons sauté sur l'occasion quand il s'est présenté. Il n'était pas prévu au tout début, car je crois que nous l'avons acheté en 2018 ou 2019 : 2,4 millions à l'État, qui n'était pas dans les prospectives. Et nous avons décidé de faire cet effort, parce que nous considérons que c'était un patrimoine qui devait être maintenu en état.

Quand nous avons refait bien ou pas bien, pour reprendre les mots de Xavier, l'ensemble des places, pour entre trois et cinq millions, pardon, je n'ai pas le chiffre précis, mais ne bataillons pas là-dessus, on ne parle pas de 500 000 € pour la rénovation du patrimoine. Tout cela, c'est notre patrimoine. C'est le patrimoine que nous laissons aux Talençais. Ce n'est pas pour rien qu'il a été mis en place et que nous y avons apporté toutes ces sommes-là. Et j'en oublie. Quand nous prévoyons de mettre neuf ou 10 millions sur l'école CAMUS, ce n'est pas pour rien. Quand nous sommes intervenus sur des écoles comme Ravel, ou bien sûr, c'était une école métropolitaine, il est donc normal que la Métropole s'occupe de son patrimoine. Mais la réalité de la facture que nous aurons, puisque la Métropole ne fait que des remises en état correct et nous devons compléter. Dès lors que l'on demande le moindre investissement supplémentaire, il nous demande de le facturer. Je ne commande pas, c'est comme ça, peu importe. Cela a été voté de cette manière-là. Mais la réalité, c'est que sur RAVEL, je crois qu'on a une facture de près de 700 000 €. Que sur Jules MICHELET, nous avons pu le faire. J'ai oublié les cours d'école que j'aurais pu citer. Donc, m'expliquer que le patrimoine c'est 500 000 €, au minimum, relève d'une maladresse de langage ; au maximum, je vous laisse le qualifier.

Un petit mot quand même à Mme DE MARCO, parce qu'alors là, vous m'avez fait rêver. Je ne me rappelle plus depuis quand vous êtes élue Mme DE MARCO, j'avais un doute. Alors je ne vais pas donner un avis. Mais depuis huit ans que vous êtes élue municipale au sein de cette collectivité, ça fait quelques années comme moi, je viens de découvrir que vous n'avez toujours pas compris la différence entre ce que l'on inscrit dans un budget, qui correspond à des engagements, et la réalité de ce que l'on paye, et que l'on retrouve dans un CA, Compte Administratif, au moment du paiement. C'est-à-dire que vous n'avez toujours pas compris la notion des reports et des restes à réaliser. Alors, je ne crois pas qu'en séance publique je puisse m'amuser à le faire, mais très sincèrement, je suis à votre disposition pour que l'on puisse en parler, parce que vraiment, il y a quelque chose que vous n'avez pas compris. Lorsqu'on parle de finances publiques...

M. JESTIN : Est-ce que je peux terminer, Mme DE MARCO ? Lorsqu'on parle de finances publiques, vous le savez, ce n'est pas possible que vous l'ignoriez, on est obligé d'engager la totalité des dépenses prévisibles. Et la réalité, c'est qu'on ne finit par mettre dans le Compte Administratif que ce qui a été réellement payé. Donc, quand vous avez pris, je crois que vous avez pris un exemple de quelque chose, ça doit être sur le Grand Peixotto-Margaut, je crois que vous avez dit... ou le Château des Arts, mais vous avez pris un équipement qui... Ah !

Le centre social, voilà. Le centre social, bien sûr qu'il est quasiment construit, puisqu'il va être fini dans un mois. Mais pour autant, les reports, c'est parce que c'est le moment où notre maîtrise d'ouvrage va nous réclamer l'argent. Si, vous avez parlé du centre social. Je crois, mais je me tiens à votre disposition. On a parlé du planétarium. Je vais dire quelques mots là-dessus. Je suppose que vous le rangez dans la case des cosmétiques. D'abord, je voudrais peut-être corriger un terme. Parce qu'on a tout vu et un montant. On a parlé de 10 millions, maintenant c'est huit.

La réalité, c'est 6 960 000 € à ce jour. Et vous le savez, puisque vous étiez présente à la dernière commission d'appels d'offres. 6 960 000 € de dépenses. Lorsque l'on ajoute les investissements et les éventuelles subventions, c'est un projet qui coûtera entre trois et... allez, je vais être gentil, je vais prendre cinq millions d'euros pour ne pas que l'on se batte sur le chiffre. Et à mon avis, ce sera moins de cinq millions. Et donc, ce que vous appelez du cosmétique, puisque vous nous avez dit, que tous les investissements étaient totalement imaginés et sans intérêt. Donc vous parlez de l'école Camus à près de 10 millions d'euros. Vous parlez d'un planétarium chiffré aujourd'hui à sept millions d'euros dans le rapport, qui est quand même la possibilité d'ouvrir une fenêtre sur la science. Quelle drôle d'idée dans une ville universitaire et scientifique et permettra peut-être à un moment, à tous nos scolaires de pouvoir lever la tête vers les étoiles et peut-être de prendre de la hauteur, ce qui me semblerait nécessaire. Enfin, si vous me le permettez, pour ne pas être trop long, j'ai trouvé un petit texte qui m'a semblé intéressant et que je voudrais vous lire. Alors j'ai raccourci quelques passages, mais je vous garantis que je n'en ai pas... non d'abord, un mot d'abord. La Chambre Régionale des Comptes, puisque vous l'avez citée, donc on a pu voir que la dette a explosé, on a pu lire des choses comme ça. Je voudrais quand même vous lire l'extrait exact et complet de la Chambre Régionale des Comptes : *« Ainsi, les éléments prospectifs établis par la collectivité, confortés par l'analyse de la CRC, apparaissent cohérents entre eux et démontrent la soutenabilité de son projet d'investissement et le maintien de ses équilibres financiers, sous réserve d'une bonne maîtrise des charges de gestion »*. Vous dites tout l'inverse. Je suppose que c'est de la désinformation. Comme ça, vous aurez désormais le texte intégral pour pouvoir vous positionner là-dessus. Alors, j'en viens sur la dette. J'ai trouvé ce texte assez intéressant : *« La dette... »* j'ai fait quelques raccourcis, mais je vous jure que ça ne change pas le sens. *« La dette, ce sont des investissements. La dette, c'est répondre aux besoins de nos habitants. Et la dette, c'est aussi répondre aux enjeux économiques de notre territoire. Quand on rencontre des artisans, des chefs d'entreprise, il n'y en a pas un qui nous dit : « Mettez un coup de frein et n'investissez pas sur le territoire ». C'est tout le contraire qu'ils nous disent. Ils ont très peur, effectivement, que les collectivités, les communes, les départements, la région, la Métropole viennent ralentir leur niveau d'investissement. Et, effectivement on peut se dire qu'il y a une forte probabilité que ça puisse arriver dans les années à venir. La Ville est une collectivité solide, qui a des capacités à faire et je crois que ça serait dommage, voire criminel, de ne pas saisir ces capacités, de ne pas stimuler la commande publique et de ne pas stimuler notre tissu économique. C'est aussi pour cela que l'on en reste volontaires, offensifs, mais aussi extrêmement prudents, avec des garde-fous qu'il ne faut pas franchir dans les années à venir »*. Ce texte est issu du dernier Conseil de Métropole, donné par la Présidente Christine BOST. Et ma chère collègue Isabelle,

parce que j'ai regardé ce débat avec attention grâce à la vidéo. À un moment, je vous ai vue prendre la parole et je me suis dit : « *Ça y est, elle y va. Elle va tenir le même discours qu'à la Ville de Talence, à la Métropole* ». Et non. Vous êtes venue tacler le Maire de Talence, sur le fait que nous avons l'intention de construire un planétarium.

C'est vrai qu'apporter un peu de science à nos enfants, sur un territoire, c'est forcément quelque chose qui est vécu comme étant une hérésie, puisque vous avez expliqué qu'il fallait se concentrer sur les priorités. C'est-à-dire qu'à vous entendre, en fait, il faut que l'on comprenne tout le monde, mais que l'on ne s'occupe jamais des Talençais et qu'on ne défende pas les intérêts des Talençais. Vous nous permettez, après votre discours de politique générale, il fallait bien quand même que j'en place une. Et donc, je vous remercie de votre attention et manifestement, ce soir, nous voyons vraiment des différences. Les Talençais trancheront.

M. LE MAIRE : Merci.

M. BIMBOIRE : Vous me permettez une boutade ?

M. LE MAIRE : Si vous êtes aimable, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : C'est bien d'avoir les yeux dans le ciel, mais alors, révisez les maths.

M. LE MAIRE : Alors, je vous permets d'avoir des boutades quand elles sont drôles. Et celle-là n'est quand même pas terrible. Alors, Mme DE MARCO, et puis, on finira par Mme RAMI, avec sa déclaration de politique générale.

Mme DE MARCO : Non. Moi, je reviens... Écoutez, nous, on intervient sur des éléments que nous avons, sur ces orientations budgétaires. Je n'ai attaqué personne personnellement. Je ne supporte pas, M. JESTIN, que vous ayez des attaques ad hominem sur Isabelle, sur moi, etc. Votre seule défense, c'est ceci. Moi, je lis simplement le tableau. Le tableau que nous avons sous les yeux. Et je dis simplement que tout est glissé jusqu'en 2029. Je vous ai expliqué les glissements qu'il y avait. Donc, vous ne répondez pas à ça, vous dites, « *c'est normal* ». Mais oui, parce que je vous ai dit des tours de passe-passe pour être magicien, pour donner l'impression, effectivement, que vous investissez. Mais vous investissez à rebours. Et le Château des Arts, c'est l'exemple : 2019 : les annonces. Élections municipales en 2020. Et cette fois-ci, on commence les travaux. Ça prend quand même du temps, hein ! Alors que nous avons prévu et voté, déjà, l'investissement. Et vous l'avez glissé pour bien plus tard. Et je dis que si le tableau allait plus loin que 2029, vous seriez allés beaucoup plus loin. Et moi, je n'attaque pas votre personne. Et personne. Donc je regrette, entre donc des attaques concernant l'énergie, qui n'ont rien à faire dans ce Conseil Municipal, avec des...

M. LE MAIRE : Ne martyrisez pas le micro, Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : ... avec des panneaux photovoltaïques, voilà, où on ne peut pas répondre, parce qu'on ne va pas faire un débat. Et pourtant, ce n'est pas ce qui me manquait l'envie de répondre à M. le Sénateur.

M. LE MAIRE : Oui, vous discuterez au Palais du Luxembourg.

Mme DE MARCO : Voilà ! Et justement, c'est en ce moment, le débat sur la politique énergétique...

M. LE MAIRE : Très bien. Parfait.

Mme DE MARCO : Voilà. Donc je réponds et je maintiens ce que j'ai dit concernant le glissement de toutes ces subventions... ces investissements.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO, indépendamment de ne pas être d'accord. Juste, le Château des Arts a été acheté en février 2018...

Mme DE MARCO : Oui.

M. LE MAIRE : ... mais laissez-moi terminer. Il ne vous aura pas échappé également, qu'en 2020, il s'est passé deux ou trois trucs. Mais, rien de particulier. Il se sera, grosso modo, écoulé 10 ans, entre l'achat et la livraison d'un équipement. Ce sont, grosso modo, toujours les mêmes délais. Exactement comme pour la piscine, etc. Donc, ne venez pas dire que ce sont les annonces électorales. Simplement, on a demandé l'avis aux Talençais, que l'on a suivi. C'est tout. Pas plus, pas moins. Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors, pour un discours de politique générale, je suis extrêmement déçue. Finir sur un tacle sur la Métropole, ce n'est pas glorieux. Je suis désolée. Vraiment, ce n'est pas glorieux. Finir votre intervention là-dessus, ce n'est pas glorieux. Il faudrait reprendre toutes les fois où la Métropole a été taclée, dans ce Conseil Municipal, où le département a été taclé en Conseil Municipal. Parce que je fais une remarque en Conseil Métropolitain concernant ce que les collectivités demandent à la Métropole, et ces mêmes personnes se plaignent de l'augmentation de la dette à la Métropole, elle était là mon intervention. Et c'est dans le cadre métropolitain. Si vous voulez revenir au cadre municipal, on va parler du planétarium où vous pouvez avoir 1,5 million d'aides de la Métropole. Sincèrement, si on pouvait l'éviter, cela éviterait aussi un petit peu la dette à la Métropole. Si on reprend l'exemple du stade Paul BERNARD, là-dessus, vous avez reçu combien d'aide de la Métropole ? Vous avez eu combien d'aide du Département là-dessus ? Combien vous avez payé ? Donc je trouve...

M. JESTIN : Et il appartient à la Métropole.

Mme RAMI : ... et j'arrête là-dessus que ces remarques-là sont complètement déplacées et n'apportent rien au débat. Je vous remercie.

M. JESTIN : Le stade appartient à la Métropole, Mme RAMI. C'est une propriété métropolitaine.

Mme DE MARCO : Eh bien oui, bien sûr.

M. JESTIN : Eh bien, il appartient à la Métropole, vous l'aviez oublié.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, et il est utilisé par les métropolitains.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je vous propose de conclure ce débat, parce que je crois qu'il y a des gens qui nous regardent et je crois que c'est... On a compris qu'on avait des orientations budgétaires différentes. Voilà. Pour le moins, même si je pense que résumer 100 millions, allez, 90, sur les 4-4-5 du planétarium, vous nous direz dans les cosmétiques ce qu'il faut enlever à côté. Et sur le stade... et sur le planétarium, effectivement, vous avez raison, ce qui a été donné par la Métropole, eh bien ça a été donné, y compris par la majorité, puisque les fiches de CODEV ont été votées, ma chère collègue. Donc c'est la majorité, y compris... Mme la Sénatrice, c'est curieux, je ne vous interromps jamais et c'est curieux, cette volonté, à chaque fois, de vouloir dire quelque chose. Donc... Ah si, je vous entends. Si. Et la dernière fois que je vous ai entendue, c'était pour me dire qu'il n'y avait pas les bornes pour ramasser les sapins, alors qu'ils n'étaient pas déployés. Vous vous en souvenez de ça. Moi, je m'en souviens très bien. Donc, nous avons des orientations budgétaires différentes, et c'est ainsi. Et vous avancez avec un programme très clair par rapport à ce que vous voulez faire. D'autres le feront aussi. Et je vais faire miens, les mots de François, les Talençaises et les Talençais trancheront. Je vais vous demander de voter sur le fait... Si !

M. JESTIN : Le débat a eu lieu.

M. LE MAIRE : J'ai demandé au directeur du juridique, nous devons voter sur le fait que nous avons eu un débat. Je suppose que cela ne pose pas de problème. Et quel débat ! Ça va à tout le monde ? Eh bien merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Conformément aux dispositions du Code général des Collectivité Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté par 40 VOIX POUR.

Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 6 – Avenant à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) – service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence

M. JESTIN : Cette convention est arrivée à son terme le 3 mars et, comme vous le savez, c'est une délégation que j'ai reçue de manière très récente. Nous avons donc estimé qu'il était préférable de prendre le temps, parce qu'il y a beaucoup d'événements qui vont se produire sur le territoire : l'arrivée de la Halte, le Parc Intermodal à proximité et autres. Et donc nous avons voulu nous donner un peu de temps. Je vous propose simplement un avenant de prolongation de six mois de cette convention, pour qu'on ait le temps et, en l'occurrence, que la prochaine mandature, quelle qu'elle soit, ait le temps de développer davantage ce service utile aux Talençais.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Pas des questions, mais une remarque. Bien sûr, nous sommes tout à fait favorables à soutenir et prolonger et j'espère pour plus longtemps cette convention avec Citiz, pour plusieurs raisons : d'abord parce que l'encouragement au développement de l'autopartage est très important, mais, toutefois, je souligne que la réflexion en cours pour augmenter le nombre de places nous convient parfaitement, bien sûr, sachant quand même qu'il y en a actuellement seulement sept sur le domaine public. Mais surtout, ce qui est proposé pour l'avenir, en tous les cas, c'est le développement autour du Pôle Multimodal de la Médoquine. Mais notre remarque porte sur le manque de développement sur toute la partie sud de Talence, puisque l'accès à l'autopartage ne commence qu'à Peixotto. Or, les besoins des habitants du sud, en dessous de Peixotto, sont tout aussi forts que les autres, d'autant qu'ils sont plus éloignés du transport en commun comme le tram et qu'il serait peut-être nécessaire de penser des zones de stationnement d'autopartage de Citiz pour développer ce nouveau mode de fonctionnement, pour éviter le nombre de véhicules importants, dans une commune qui a une surface réduite. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. M. le Maire Adjoint.

M. JESTIN : Je n'ai pas grand-chose à enlever à ce que vous avez dit. Je crois qu'effectivement, il faut développer davantage ce service-là sur l'ensemble des territoires. Je vous le redis, c'est un dossier que je viens de prendre en charge récemment, donc on va... et la prochaine assemblée s'y attellera. Je resterai républicain.

M. LE MAIRE : Et vous rappeler que la Métropole est censée livrer un parking relais du côté du château de Thouars, qui permettra d'accueillir ce genre de stationnement. Vous êtes pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, expose :

« La ville de Talence, dans le cadre de sa politique sur les systèmes alternatifs de mobilité, a souhaité la mise en œuvre sur son territoire d'un service d'autopartage en boucle, c'est-à-dire avec restitution du véhicule à la station de départ (cf. délibérations en date des 27/02/2023 et 19/05/2025) et ce depuis mars 2023, dans le cadre d'une convention d'une année renouvelable 2 fois. Cette convention autorise la société SCIC CITIZ à occuper six places de stationnement sur le territoire communal, réparties sur trois stations, moyennant le règlement d'une redevance annuelle par place de stationnement.

La ville souhaite renouveler dans les prochains mois cette solution d'autopartage en relançant un nouvel appel à manifestation d'intérêt. En effet, l'autopartage réduit la dépendance à la voiture. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules particuliers.

Il s'avère qu'une réflexion est en cours pour augmenter le nombre de places de stationnement dédiées à l'autopartage et mieux répartir cette offre sur le territoire communal. Avec l'ouverture de la halte TER en septembre 2025, il serait intéressant de développer une offre d'autopartage sur le quartier Nord de la commune. Or, le pôle multimodal de la Médoquine (en lien avec l'ouverture de la halte TER et l'arrivée du futur bus express I) est encore en cours de travaux par Bordeaux Métropole, et la ville souhaite voir comment il sera utilisé avant de proposer des places dédiées à l'autopartage.

Il est donc proposé de ne pas relancer avant l'été 2026 une nouvelle consultation d'appel à manifestation d'intérêt.

L'actuelle convention avec la SCIC CITIZ arrivant à son terme légal au 3 mars 2026, il convient donc de proposer un avenant de prolongation de délai de 6 mois permettant la poursuite du service d'autopartage sur la ville. Cette prolongation permet d'attendre la fin des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal pour étudier l'opportunité d'ouvrir d'autres places dédiées à l'autopartage dans le quartier nord de la commune, en lien avec les besoins générés par l'ouverture récente de la halte TER et la mise en service prochaine du pôle multimodal de la Médoquine.

En vertu de la délibération du 19 mai 2025, laquelle fixe les différentes tarifications du domaine public, l'avenant à la convention établit une nouvelle redevance applicable du 3 mars 2026 au 3 septembre 2026 pour les six places de stationnement dédiées à l'autopartage sur le domaine public. Cette tarification passe ainsi à 127 euros par an et par place.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la SCIC Autocool (CITIZ Bordeaux) joint à la présente, étant précisé que ce dernier sera exécutoire à compter de sa signature par les deux parties à l'occupant pour une durée de 6 mois. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 7 – Convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence

M. JESTIN : On est un peu, quelque part, dans la continuité. Nous avons ce pôle multimodal, qui est en train, pour la première partie, d'arriver. Il y a donc une convention à mettre en place, relative à l'exploitation et à la gestion de ce pôle sur le territoire. Et donc, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, avec un comité de suivi qui est mis en place, pour une durée de 10 ans pour que l'on puisse regarder un peu comment les choses se placent et s'en occuper correctement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, expose :

« La Ville de Talence, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conjointement souhaité la réouverture du point d'arrêt de Talence-Médoquine, pour créer une connexion entre les trains régionaux et l'offre de transport urbaine (notamment le bus express Pellegrin-Thouars-Malartic à l'horizon 2027). Ce nouveau point d'arrêt ferroviaire vise également à offrir une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs de l'agglomération bordelaise à proximité : le campus universitaire et le CHU de Pellegrin.

La création de la halte ferroviaire est l'un des éléments structurants de la feuille de route commune de la Région Nouvelle Aquitaine et de Bordeaux Métropole, pour la réalisation d'un Réseau Express Régional Métropolitain (RER M) dont la première brique est la diamétralisation des circulations péri-urbaines entre Libourne et Arcachon.

Le Pôle d'échanges multimodal Médoquine (désigné ci-après « PEM Médoquine ») se compose de la halte ferroviaire créée par SNCF, et des espaces publics attenants, dont des arrêts de transport en commun, aménagés par Bordeaux Métropole.

Afin de tirer le meilleur parti des aménagements et d'assurer un fonctionnement optimal et cohérent du PEM Médoquine, il est nécessaire de définir entre les parties citées ci-dessus (Ville de Talence, Bordeaux Métropole et SNCF Gare et Connexions) :

- Les modalités d'entretien et d'exploitation de toutes les composantes du PEM Médoquine,
- Le rôle, la nature et le mode de fonctionnement de la structure de gouvernance à mettre en place pour en assurer le suivi et, in fine, le bon fonctionnement du PEM Médoquine.

La convention ci-annexée détaille les composantes du PEM Médoquine concernées. Il s'agit des espaces suivants :

- Une passerelle piétonne accolée au Pont Mission Haut-Brion,
- 2 quais desservant les voies ferrées de la ceinture bordelaise (ligne du Médoc),
- 2 quais desservant les voies ferrées de la ligne Libourne-Arcachon,
- Les accès, par un escalier et un ascenseur, à chacun des 4 quais depuis le pont Mission Haut-Brion élargi avec la passerelle,
- Un « plateau haut » (espaces publics au Nord et au Sud attenants au pont de l'avenue Mission Haut-Brion, connexion avec l'offre de transports cars et bus, et la piste cyclable / rue Peybouquey),
- Un « plateau bas » (niveau de l'ancienne gare, y compris connexion avec l'avenue de la Gare),
- Une rampe d'accès (aux normes PMR) entre le « plateau haut » et le « plateau bas »,
- Des stationnements véhicules (aire de stationnement cars, véhicules particuliers et autopartage, taxis...),
- Des stationnements vélos et des abris vélos sécurisés,
- Des quais de stations de bus / bus express,
- Des mobiliers, espaces verts et éclairage public sur son périmètre.

Le périmètre du PEM Médoquine, objet de ladite convention, est présenté sur le plan en annexe 1, lequel fait apparaître les différents ouvrages/équipements/installations, répartis en 4 grandes zones :

- Zone A – Parvis Sud (au sud du pont Mission Haut Brion et de la passerelle SNCF accolée)
- Zone B – Parvis Nord / quai Bus Express
- Zone C – Plateau Bas (niveau de l'ancienne gare)
- Zone D – Passerelle accolée au pont Mission Haut Brion

Pour chacun de ces ouvrages/équipements/installations, l'annexe 2 de la convention permet de déterminer :

- la localisation précise de l'ouvrage sur le plan du PEM (zone et numéro)
- le gestionnaire
- le responsable du nettoyage et de l'entretien courant
- le responsable de la maintenance, du gros entretien et des visites et contrôles périodiques

La convention a une durée initiale de 10 ans.

Afin de permettre à chacun des gestionnaires d'intervenir sur ses ouvrages, le foncier du périmètre du PEM de la Médoquine fera l'objet de conventions de transfert de gestion ou de superposition d'affectation, notamment entre Bordeaux Métropole et SNCF Gares et connexions.

Dans la logique de maintenir une cohérence d'entretien, il est acté dans la convention le principe que les utilisateurs du PEM Médoquine ne doivent pas remarquer la différence entre les espaces gérés par les différentes Parties à la présente convention : ils doivent percevoir le PEM comme un tout, notamment en ce qui concerne la propreté, le sentiment de sécurité et la disponibilité des équipements. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'assurer un traitement, aussi homogène que possible, de l'ensemble du PEM en matière de nettoyage, de gardiennage et de maintenance des équipements utilisés par la clientèle. Chaque Partie à la présente convention prend donc en charge les opérations de nettoyage, entretien courant, maintenance, gros entretien, visites et contrôles périodiques, en fonction du tableau de répartition figurant dans l'annexe 2.

Afin de suivre la gestion et l'exploitation du site, un comité de suivi intégrant les partenaires institutionnels cités ci-avant pourra être organisé quand les circonstances le nécessiteront. »

Considérant que pour maintenir une cohérence d'entretien, de propreté, de disponibilité des équipements et de sécurisation des usagers, il est nécessaire que les partenaires institutionnels, Bordeaux Métropole, SNCF

Gare et Connexion et Ville de Talence, s'entendent et se répartissent les différentes interventions de gestion à venir sur le pôle multimodal de la Médoquine,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et suivants, l'article L5217-2

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2111-14 et L2111-15

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence et ses annexes ci jointes, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 8 – Scène partenaire – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues, comme l'a fait François, je souhaiterais aussi remercier les services avec lesquels... puisque ce sont mes deux dernières délibérations de ce mandat, avec lesquels j'ai eu grand plaisir à travailler pendant ces six années et qui m'ont beaucoup appris, en plus. Voilà ! Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Passons à cette délibération. C'est une délibération classique en cette période de l'année, avec l'IDDAC. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer un avenant budgétaire à la convention culturelle « Scène partenaire 2024-2027 » établie avec l'IDDAC pour le premier semestre 2026. Cet accord officialise le cofinancement de deux spectacles des compagnies locales prévus au Dôme :

- « La Bonne Espérance » : C'est un spectacle de marionnettes qui aura lieu jeudi et,
- « Malis, la vieille femme et la joie », qui doit avoir lieu, normalement, au mois d'avril.

Donc les coûts et les recettes liés à ces représentations sont répartis à hauteur de 2/3 pour la Ville et de 1/3 pour l'IDDAC.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2026, vise 2 objectifs :

1. Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.

2. Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le premier semestre de l'année 2026.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Le Liquidambar pour le spectacle « Bonne-Espérance » prévu le 26 février 2026 au Dôme pour 2 représentations (1 scolaire + 1 tout public)
- La compagnie L'Aurore pour le spectacle « Malis, la vieille femme et la joie » prévu les 23 et 24 avril 2026 au Dôme pour 3 représentations (2 scolaires et 1 tout public)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Par conséquent, afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints à la présente ainsi que toutes les pièces y afférentes.

PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 9 – Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle

M. BESNARD : Donc cette délibération porte sur l'adhésion de la Ville de Talence au GUSO, Guichet Unique pour le Spectacle vivant. L'objectif est de permettre à la commune de recruter légalement des intermittents du spectacle, artistes et techniciens, pour des événements culturels et sociaux. Ça apporte une simplification, puisque le GUSO permet de centraliser toutes les démarches administratives et le paiement des cotisations sociales auprès d'un seul organisme. Dans le cadre légal, cette adhésion est obligatoire pour les collectivités qui organisent des spectacles vivants, sans que cela soit leur activité principale, ce qui est notre cas. Donc on demande au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.

M. LE MAIRE : Pour vous le préciser, on était déjà adhérents, mais on n'avait jamais la délibération juridique nous permettant de le faire formellement. Ce n'est donc pas une nouveauté. On est adhérents depuis des années à ce dispositif-là. Voilà.

M. BIMBOIRE : C'était ma question. Pourquoi maintenant ?

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle je me permettais de le préciser.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Nous étions étonnés de cette délibération.

M. LE MAIRE : Eh bien, ne le soyez pas. C'est une forme de régularisation.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une forme d'ailleurs, c'en est une. Pas de questions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les évènements, spectacles et manifestations que la Ville de Talence organise dans le domaine social, culturel, de l'enfance ou de la petite enfance sont considérés comme spectacle vivant, c'est-à-dire « une représentation en public d'une œuvre de l'esprit, [...] avec la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération » (article L.7122-1 du Code du travail).

L'organisation de spectacles vivants implique de se conformer à deux obligations :

- La détention d'une ou de plusieurs licences d'entrepreneurs de spectacles, sauf si la collectivité territoriale ou l'établissement organise moins de six spectacles par an. A cet égard, la collectivité détient actuellement les licences n°1 1-006679 ; n°1 1-006694 ; n°1 1-006681 ; n°2 2-006693 ; n°3 3-006682 ;
- L'adhésion au Guichet unique pour le spectacle vivant dit « GUSO » pour le recrutement des artistes comme des ouvriers et techniciens du spectacle vivant, tous couramment dénommés « intermittents du spectacle ».

Cette obligation d'adhérer au GUSO s'impose à toute personne morale de droit public organisatrice de spectacles vivants : collectivité territoriale, établissement public, service de l'État.

Depuis le 1er janvier 2004, le guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) rattaché à France Travail permet aux organisateurs non professionnels de spectacles vivants, comme les collectivités territoriales et leurs établissements de se libérer auprès d'un seul organisme de l'ensemble des démarches obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi des intermittents du spectacle.

L'embauche d'un salarié du spectacle, en contrat à durée déterminée implique obligatoirement de déclarer l'intéressé au GUSO dès lors que :

- Il s'agit d'un spectacle vivant se définissant comme des représentations sur scène avec la présence d'au moins un artiste (ne sont pas concernés les prestations dites enregistrées – audiovisuel, télévision, radio - les cours, formations et ateliers dispensés) ;
- L'organisateur du spectacle n'a pas pour activité principale l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles.

Afin de permettre le recrutement d'intermittents du spectacle, je vous propose d'approuver l'adhésion au dispositif GUSO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 10 – Création des postes au service du Forum des Arts et de la Culture

N° 11 – Création de postes saisonniers pour 2026

N° 12 – Création d'un poste non permanent à temps complet d'un agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport

N° 13 – Création d'un poste d'assistant administratif au centre technique municipal

Mme THOMAS-PITOT : Oui, rebonjour, mes chers collègues. Je vais commencer par :

La première délibération, qui concerne la création de postes du Forum des Arts et de la Culture. Il ne s'agit pas ici de créer des postes, mais d'adopter une délibération générale créant l'ensemble des postes correspondant à l'activité de ce service.

La délibération suivante concerne la création de postes de saisonniers pour pallier les congés des agents en postes permanents et répondre aux besoins de différents services dus à diverses manifestations et périodes d'affluence, la collectivité doit recruter un bon nombre de saisonniers pour ses vacances scolaires 2026 et la période estivale de juin à septembre 2026.

Délibération suivante : nous sommes dans une création d'un poste non permanent d'un agent d'exploitation des équipements au service du Stade et salles des sports. Là, il faut faire face à un accroissement temporaire au sein de ce service. Donc je vous propose de recruter cet agent de février au 30 avril 2026, en catégorie C.

Enfin, et j'en terminerai par cette délibération : c'est une création d'un poste d'assistante administrative au sein du CTM. Et là, il s'agit de faire suite au départ, dans le cadre d'un détachement de l'agent titulaire du poste. La collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel, afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Le poste est ouvert aux fonctionnaires et contractuels de catégorie C. Priorisation toujours aux fonctionnaires.

Et je finirai par remercier les services des Ressources Humaines, ainsi que l'ensemble des services de la collectivité et notre DGS également, pour ces 12 années ensemble. Ce fut un réel plaisir de collaborer au quotidien avec vous et je vous souhaite, à très bientôt.

M. LE MAIRE : Des questions sur ces délibérations ? Je n'en vois pas. Les adoptez-vous à l'unanimité, les quatre ? Merci beaucoup. M. BIMBOIRE, pouvez-vous éviter de distraire l'administration, s'il vous plaît ? Vous êtes infernal, M. BIMBOIRE. Il faut ouvrir une carrière d'animateur, en fait.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« A l'occasion du renouvellement de contrat d'un agent du service du Forum des Arts et de la Culture et afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service de l'espace Forum des Arts de la Culture dans les conditions précisées ci-après.

Six catégories de postes sont concernées :

Enseignants arts plastiques :

Les missions du poste d'enseignant en arts plastiques consistent à assurer un enseignement artistique à destination des enfants et des adultes, en favorisant l'acquisition de compétences, de savoir-faire et de pratiques dans le domaine des arts plastiques. L'enseignant contribue à la conception et à la mise en œuvre de projets pédagogiques et de découverte artistique, en lien avec les orientations des ateliers et en collaboration avec les services municipaux, notamment le service Éducation et les accueils de loisirs.

Il participe également au développement culturel de la collectivité, à travers des actions de médiation culturelle, la valorisation des pratiques artistiques des élèves et la contribution aux projets culturels et aux expositions portés par le Forum, le service culturel et, plus largement, la Direction de la culture.

Régisseur technique :

Les missions du poste de régisseur technique consistent à assurer la régie technique, l'entretien et la maintenance du bâtiment, classé Établissement Reçevant du Public, ainsi que la sécurité des locaux et des équipements. Le régisseur veille au bon fonctionnement des installations, à l'entretien courant du bâtiment et à la gestion du parc de matériels techniques, des réserves et des espaces de stockage, en lien avec les services techniques municipaux.

Il est également chargé de la régie des expositions et des spectacles, en participant à leur préparation, à leur implantation technique et scénographique, au montage et démontage des installations, ainsi qu'à l'accueil et au suivi des artistes et exposants. Il contribue à la mise en œuvre des dispositifs techniques, à la coordination des besoins logistiques et à la valorisation des projets culturels portés par le Forum et le service culturel.

Agent administratif, accueil et communication :

Les missions du poste d'agent administratif, accueil et communication consistent à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires, ainsi que le traitement et le suivi des demandes administratives liées à l'activité du Forum des Arts et du service culturel. Il contribue à la gestion administrative, comptable et budgétaire du service, notamment en matière de billetterie, de suivi des engagements et de la gestion des cours d'Arts plastiques du Forum.

Il participe également à la promotion et à la diffusion de l'offre culturelle, à travers la communication des expositions, spectacles et événements, la réalisation de bilans de fréquentation et la contribution aux rapports d'activité. Il apporte enfin un appui à l'organisation des événements culturels et assure le suivi administratif et l'accueil des stagiaires.

Responsable billetterie, régisseur Forum et service culturel :

Les missions du poste de responsable billetterie consistent à assurer la gestion comptable et budgétaire du service, notamment en matière de billetterie, de suivi des engagements et de préparation de documents administratifs pour la partie achats de consommables et matériels régie, son et lumière pour le service Forum et culturel.

Il participe également à la promotion et à la diffusion de l'offre culturelle, à travers la communication des expositions, spectacles et événements. Il contribue à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires.

Assistant administratif Forum et direction des affaires culturelles :

Les missions du poste d'agent administratif portent sur la gestion administrative et budgétaire du service Forum et de la Direction des Affaires Culturelles, notamment pour le suivi des engagements et de préparation de documents administratifs.

Il a pour mission la gestion et le traitement des demandes administratives des différents équipements culturels de la direction des affaires culturelles.

Il participe également à la gestion quotidienne de l'outil RH e-temptation et est le référent RH pour les agents du service Forum et culturel.

Il participe également à assurer les permanences de billetterie lors de spectacles ou événements.

Assistant administratif du service culturel et de l'Education Artistique et Culturelle :

Les missions du poste d'agent administratif consistent à assurer la gestion administrative et budgétaire du service culturel et Education Artistique et Culturelle, notamment pour le suivi des engagements et de préparation de documents administratifs.

Il contribue à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires et à la réalisation de bilans dans le cadre du rapport d'activité annuel de la direction. Il coordonne des dossiers transversaux à la direction des affaires culturelles et aux équipements culturels de la ville.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Enseignant art plastique	1	Temps non complet (15h30/20h)	Assistant d'enseignement artistique
Enseignant art plastique	1	Temps non complet (15h15/20h)	Assistant d'enseignement artistique
Régisseur technique	1	Temps complet	Adjoint technique/Agent de maîtrise

Agent administratif, accueil et communication	1	Temps complet	Adjoint administratif
Responsable billetterie, régisseur Forum et service culturel	1	Temps complet	Adjoint animation
Assistant administratif Forum et direction des affaires culturelles (DAC)	1	Temps complet	Adjoint administratif
Assistant administratif du service culturel et de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)	1	Temps complet	Educateur territorial des APS
Total	7		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service du Forum des Arts et de la Culture, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour pallier les congés des agents en poste permanent et répondre aux besoins de différents services dus à diverses manifestations ou à une forte période d'affluence, la collectivité doit recruter plusieurs saisonniers pour les vacances scolaires 2026 et la période estivale de juin à septembre 2026.

Le recrutement se fera selon l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique.

Vous trouverez en annexe le tableau des saisonniers 2026.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer des postes de saisonniers conformément au tableau joint en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service stade et salles de sport, la collectivité doit recruter un agent contractuel pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques et sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Contrôler les installations et entretenir les équipements sportifs et les aires de jeu,
- Contrôler l'arrosage,
- Installer et stocker les équipements et le matériel,

- Réaliser des travaux de première maintenance des espaces verts et des bâtiments,
- Préparer les compétitions,
- Surveiller la sécurité des usagers et des installations,
- Assurer l'ouverture et la fermeture du complexe.

Missions annexes :

- Accueillir et informer les usagers,
- Gérer la signalétique.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/02/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi non permanent d'agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/02/2026,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ dans le cadre d'un détachement d'un agent titulaire du poste d'assistant administratif au centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Remettre à jour les données dans le logiciel ATAL sur tous les périmètres du CTM
- Effectuer une veille hebdomadaire des demandes dans GDU et faire des relances auprès des chefs d'équipe
- Extraire les fiches d'interventions et les répartir aux différentes équipes du CTM
- Enregistrer les interventions des équipes régie et entretien des bâtiments et des équipes travaux électriques-éclairage public du CTM
- Gérer et suivre les ressources humaines / primes / carrières / permis / habilitations et formations/ Indemnités Kilométriques Vélo etc... des équipes du CTM. Servir de relais à la DRH pour les questions simples en matière de RH auprès des agents.
- Assurer le secrétariat du directeur du CTM et de son adjoint (rédaction de courrier, organisation de réunion, ...)

Missions annexes :

- Gérer les besoins et commandes des fournitures de bureau
- Gérer la boîte à pharmacie
- Assurer toutes les missions du CTM en l'absence du secrétariat Voirie-Transport-Manifestations

Spécificités :

- Administrateur ATAL

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/03/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 24/02/2026

N° 14 – Subvention complémentaire à l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence « ADEM »

M. FARGUES : M. le Maire, mes chers collègues, avant d'en venir au contenu de cette délibération, permettez-moi de savourer l'instant. En tant qu'adjoint au sport, je ne peux m'empêcher de constater que nous sommes dans le « money time » de notre mandature. Depuis le début de cette séance, le climat est, disons, athlétique. Mais comme sur n'importe quel terrain, après les échanges musclés, viendra le coup de sifflet final. Ce soir, je présente la dernière délibération de la mandature, et plutôt que de tacler à retardement, je vous

proposerai de terminer le match et nous concentrer sur une touche positive pour la vie associative. Pour cela, je vous demande d'accorder une subvention complémentaire à l'ADEM, afin de lui permettre d'organiser, juste les 50 ans du Décastar. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Une partie du public n'a pas applaudi, mais... Alors, y a-t-il des questions ? Mme GRESLARD NÉDÉLEC ? Non. Non, je voyais la main sur le micro. Donc, y a-t-il des questions ? Non. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir l'association « ADEM » dans le cadre de l'édition historique des 50 ans du DECASTAR, qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2026. Cette compétition, inaugurée le 4 septembre 1976, fêtera ses 50 ans d'existence.

Dans le cadre de l'organisation de cette édition d'anniversaire, l'ADEM sollicite une subvention complémentaire afin de pouvoir financer les coûts supplémentaires générés par cette édition spéciale.

L'ADEM œuvre toute l'année à la réalisation de cette compétition internationale : le DECASTAR. Ce meeting international d'épreuves combinées accueille chaque année au stade Pierre Paul Bernard les meilleurs athlètes mondiaux de la discipline.

Cette édition historique sera l'occasion de partager un moment privilégié avec les athlètes, le public, les partenaires ainsi que toutes les personnalités qui ont marqué le DECASTAR depuis cinq décennies, élargissant grandement le nombre de participants à cette manifestation.

En plus de la compétition sportive, réunissant 18 athlètes féminines et 18 athlètes masculins, des festivités sont prévues en soirée et de nombreuses surprises seront dévoilées tout au long de ces deux jours de meeting.

A cette occasion, l'ADEM va avoir à régler des frais supplémentaires relatifs aux festivités, animations et aux spectacles qui auront lieu les deux soirs de compétition pour faire de ce meeting, un événement inoubliable dans le monde du décathlon et de l'heptathlon.

La ville de Talence entend soutenir l'association dans la mise en œuvre de cette édition « anniversaire » valorisant le territoire et s'inscrivant dans les objectifs fixés au club par convention par la ville.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « ADEM » d'un montant de 10 000€.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 24/02/2026

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD NÉDÉLEC vous voulez parler maintenant ? Non. Vous ne voulez pas parler, du tout ? Ah eh bien alors je vous en prie, parce que je vais conclure.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Nous avons terminé, donc, les délibérations. Je voulais, au nom des personnes... des élus de l'opposition qui ne se représenteront pas devant les électeurs pour le prochain mandat, remercier ici, en notre nom, l'accueil que nous avons toujours reçu de la part des services, ainsi que l'accueil que nous avons toujours eu auprès de votre cabinet, M. le Maire. Nous avons souvent été d'avis différents. Nous avons tout de même pu travailler correctement sur des sujets qui nous tenaient à cœur et je voudrais saluer ici toutes les personnes que nous avons pu côtoyer – et particulièrement moi, qui suis à la fin de mon quatrième mandat – et remercier tous ceux que j'ai croisés dans ces fonctions, qui m'ont, à la fois beaucoup appris, mais pour lesquelles je pense que je dois dire ici, aux futurs élus, que c'est un grand honneur d'être élus et que nous avons tous une grande responsabilité pour que la démocratie puisse continuer à fonctionner. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Mme RAMI.

Mme RAMI : Je voulais moi aussi remercier tout le groupe d'élus de l'opposition, car nous avons bien travaillé ensemble. Je voudrais avoir une pensée émue pour Arnaud, qui nous a quittés très tôt. Je voudrais également avoir une pensée pour les personnes qui ont fait partie du groupe dès le départ : il y avait Florie, Amilcar, Tiphaine et Maud. Nous avons donc travaillé à plusieurs, toujours dans la même optique et dans une bonne ambiance, ça, je veux le dire, oui, toujours de bonne humeur et je voudrais vraiment les remercier d'avoir été là. Petra et Olivier nous ont rejoints, ce qui a permis vraiment de pouvoir brasser nos idées, mais nous avons une trajectoire commune. Et je voudrais vous remercier, vous toutes et tous, de l'avoir suivie et d'avoir tenu jusqu'à maintenant. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci. Il m'appartient de conclure. Je voudrais d'abord avoir une pensée émue, et je vais compléter votre propos, ma chère collègue. Évidemment, en ce jour de Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai un souvenir très ému d'Arnaud DELLU, qui n'avait pas son pareil pour être un formidable batailleur. Il avait même parfois raison, mais on ne lui a pas dit. Sur le budget, eh oui, c'est ainsi. Je voudrais également avoir une pensée pour un autre élu, qui aura été élu avec nous le 15 mars, mais qui n'aura pas eu la chance de siéger parmi nous. C'est évidemment M. Marc LABOURDETTE qui a également disparu. Et également tout un tas d'anciens élus qui ne faisaient pas partie de nos listes respectives, mais qui nous ont quittés aujourd'hui. Je voulais évidemment remercier immensément les services à travers vous, M. le Directeur Général et puis évidemment, M. le Directeur du CCAS. Je voudrais juste rappeler que cette action, parfois les Conseils Municipaux sont un lieu de bataille, mais que le vrai travail se fait aussi dans les différentes commissions, auprès de nos services. Et avoir aussi une pensée émue par rapport au CCAS, puisque ce n'est pas forcément celui qui bénéficie de la meilleure exposition médiatique, mais pour autant, sur lequel se jouent beaucoup de choses à tous les âges de la vie. M. le Directeur Général, vous pouvez être fier – et je le dis avec beaucoup d'émotion – d'avoir la chance d'avoir des agents de tous les âges, de toutes les catégories, de tous les statuts, qui sont amoureux de leur Ville, qui sont engagés pour leur Ville.

Et comme en amitié, c'est souvent dans les tempêtes que l'on voit quels sont ses vrais amis, et quels sont celles et ceux que l'on ne devrait pas considérer comme amis. Et l'expérience récente de la tempête qui nous a frappés, nous a encore une nouvelle fois démontré qu'au-delà de beaucoup des caricatures que l'on peut entendre sur les fonctionnaires publics – et singulièrement sur les fonctionnaires publics territoriaux –, nous avons la chance de disposer d'agents qui veillent sur les habitantes et habitants 24 heures/24, 365 jours/an. Et je ne crois pas que toutes les communes puissent s'enorgueillir.

Je voudrais évidemment remercier mes collègues de l'opposition. Alors, je vais pondérer votre terme, ma chère collègue. On a parfois été en désaccord. Regardez, nous venons de terminer un Conseil, il n'y a pas un seul vote contre. Ce qui prouve bien... je l'ai pris par hasard. Ce qui prouve bien que la plupart des décisions qui nous opposent, sont d'abord le fruit d'un travail commun, en commissions, dans différentes choses, et que la force d'une démocratie, y compris locale, s'enorgueillit quand on écoute la majorité comme l'opposition, à juste égal, et sur lequel on est capable de travailler, je crois, qu'indépendamment de quelques escarmouches, dans cette chaleur de ce très beau château rénové, globalement, je suis très fier, et je vous le dis, très fier de la qualité du débat qui est le nôtre. Oui, continuons à ne pas être d'accord, mais ne donnons pas un spectacle local que d'autres acteurs nationaux savent particulièrement bien donner et sachons conserver ce creuset municipal de toutes les communes de France, en dehors de toute querelle partisane, en se rappelant juste et je vais faire miens vos mots, que l'on est là pour servir les gens et non pas des causes.

Je voulais évidemment remercier avec beaucoup d'insistance mon formidable groupe majoritaire, qui nous a accueillis... qui m'a soutenu, beaucoup – et cela compte énormément pour un Maire –, mais il faut devenir Maire pour le comprendre. Je voudrais avoir évidemment une pensée toute particulière pour celles et ceux dont le mandat s'arrête ce soir. On a toutes et tous eu des façons différentes de servir la Ville. Mais on l'oublie : c'est la seule élection, la seule, où l'on n'élit pas une personne ou un binôme, mais on élit une vraie équipe. Et que l'on fasse partie de l'opposition ou que l'on fasse partie d'une majorité, c'est avant tout un travail d'équipe qui est fait, et il y a eu beaucoup de décisions à prendre ensemble. Je voulais donc vraiment toutes et tous vous remercier. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de campagne, sereine, dans le respect, correcte, # vous voyez ce que je veux dire –, et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. La séance est levée. Je vous remercie.

La séance est clôturée à 20h07.